

RAPPORT
RSE 2023
OLÉAGINEUX




L'INCLUSION AU CŒUR DU PROGRÈS



FILIALE DE





Si depuis le début de l'ère industrielle, le développement économique a trop souvent été privilégié au détriment de la protection de notre écosystème, à PALMCI, nous ne pouvons concevoir le développement économique sans mettre en place des initiatives qui visent à améliorer les conditions de vie, de travail de nos employés, des populations environnantes et préserver l'environnement. Ces deux objectifs sont intrinsèquement liés, indispensables à la notion même de développement durable. Bien plus qu'une simple idée ou une déclaration d'intention, nous voulons agir concrètement, au quotidien.

En Côte d'Ivoire, nous sommes guidés par une vision et une mission commune : Fournir une huile de palme durable. Ainsi, des mesures concrètes ont été prises. Nous avons amélioré nos pratiques, optimisé nos processus et adopté des normes environnementales rigoureuses.

Notre histoire est celle d'un Groupe qui a fait le choix d'une industrie oléagineuse responsable. S'engager envers toutes nos parties prenantes, nos salariés et communautés, contribuer à la préservation de notre planète et améliorer les conditions de vie humaine, voici les chapitres que nous continuons d'écrire chaque jour, guidés par la politique du Groupe SIFCA. Nous savons que c'est en nous engageant envers les hommes et en étant responsable de notre écosystème que nous pourrons véritablement construire un avenir durable.

Parce que les faits parlent plus fort que les paroles, nous vous laissons découvrir, dans les pages qui suivront, des résultats concrets, des réalisations visibles qui traduisent notre engagement.

Alassane Doumbia PCA PALMCI

TABLE DES MATIÈRES

A PROPOS DU GROUPE	6
1. Organisation et Structure	7
1.1. Nom de l'organisation	7
1.2. Activités, marques, produits et services	7
1.3. Lieu géographique du siège	7
1.4. Capital et forme juridique	8
1.5. Marchés desservis	8
1.6. Chaîne d'approvisionnement	8
1.7. Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	9
STRATEGIE	12
1.1. Étude de matérialité des enjeux	13
1.2. Liste des enjeux pertinents	15
2.1. Liste des groupes de parties prenantes	16
2.2. Identification et sélection des parties prenantes	17
2.3. Approche de l'implication des parties prenantes	18
2.4. Analyse de matérialité des parties prenantes	19
2.5. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	19
3.1. Identification et évaluation des impacts risques et opportunités	22
3.2. Gestion des risques	23
ENGAGEMENTS DURABILITÉ	24
1. GOUVERNANCE ET ETHIQUE	25
1.1. Gouvernance et stratégie RSE	25
1.2. Ethique des affaires et achat responsable	31
2. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	34
2.1. Égalité de traitement des travailleurs	34
2.2. Condition de travail	38
2.3. Cadre de vie des salariés	43
3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE	44
3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	45
3.2. Achats matière première et fournisseurs	48
4. ENVIRONNEMENT	50
4.1. Gestion et traitement de l'eau	51
4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	52
4.3. Gestion des déchets	60
MÉTHODOLOGIE DE REPORTING	62



MOT DU DIRECTEUR GENERAL

PRODUIRE ET COMMERCIALISER DES PRODUITS DE QUALITÉ ET DURABLES

L'année 2023 a été particulièrement marquée par des initiatives d'envergure impulsées par la Direction Générale du Groupe SIFCA en vue de converger vers le développement et la performance de la filière oléagineuse du Groupe. En l'espèce, une politique de durabilité a été élaborée, suivie d'une feuille de route 2021-2025 définie autour de 4 axes stratégiques avec 10 enjeux spécifiques pour favoriser la mise en œuvre de la performance économique, environnementale et sociale du Groupe et de ses filiales.

Il s'agit notamment des axes :

- GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE ;
- EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ;
- PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ;
- COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE.

Dans cette optique de rendre plus dynamique le pôle oléagineux, le Groupe s'est engagé à maintenir un dialogue véritablement ouvert et permanent avec ses communautés, en favorisant des projets

durables ; l'entrepreneuriat local ; l'accompagnement des partenaires privés dans l'amélioration des pratiques agricoles ; la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans toute sa chaîne d'approvisionnement. Des actions qui augurent du bon suivi des actions et la traçabilité des produits, comme l'exige la réglementation EUDR.

Résultats, la production de régimes des plantations industrielles (PI) de la filière oléagineuse est passée de 646 909 T en 2022 à 691 372 T en 2023, soit une hausse de 7%. Tandis que les achats de régimes auprès des plantations villageoises (PV) s'établissent à 826 260 T, contre 817 178 T en 2022 soit une hausse de 1%. Conséquence, la production d'huile de palme brute de 2023 du pôle oléagineux connaît une hausse de 3% (329 913 T) contre 321 827 T l'année précédente. D'ailleurs, les prévisions 2024 annoncent une production du pôle oléagineux nettement supérieure à celle de l'exercice 2023.

En termes de qualité et de respect des réglementations en vigueur, le secteur de oléagineux, bénéficie d'une triple certification ISO pour l'ensemble de ses sites : management de la qualité (ISO 9 001), santé et sécurité au travail (ISO 45 001) et environnement (ISO 14 001).

Et en ce qui concerne nos principaux points d'activités pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre la déforestation ce sont au total 547,14 ha de forêts, d'îlots forestiers et d'espaces protégés qui sont préservés par le pôle oléagineux. De plus à l'instar des autres filiales du Groupe SIFCA, le secteur des oléagineux poursuit son projet de surveillance satellitaire de la déforestation à travers SATELLIGENCE.

L'objectif de tous nos enjeux stratégiques est de donner à la filière oléagineuse, les moyens de demeurer l'entreprise leader de l'agro-industrie en Afrique, la plus innovante et la plus DURABLE, capable de servir au mieux ses clients à travers des produits de QUALITÉS.



A PROPOS DU GROUPE



1. ORGANISATION ET STRUCTURE

GRI - 102-1

1.1. Nom de l'organisation

La filière oléagineuse du Groupe SIFCA regroupe quatre filiales, à savoir PALMCI, MOPP, SANIA Cie et GOLDEN SIFCA. Cependant, pour cet exercice de reporting, seules les données environnementales & sociales (E&S) des filiales PALMCI, MOPP et SANIA Cie ont été consolidées. Les données E&S de GOLDEN SIFCA seront intégrées dans le prochain exercice de reporting.

GRI - 102-2

1.2. Activités, marques, produits et services

L'activité essentielle de PALMCI et MOPP est d'abord la création et l'exploitation de plantations industrielles de palmier à l'huile, l'approvisionnement en régimes de palme auprès de planteurs privés, puis la production et la commercialisation d'huile de palme brute (CPO) et d'huile de palmiste (PKO) exclusivement à SANIA Cie.

SANIA Cie est la plus grande raffinerie d'Afrique avec une capacité de traitement de CPO de 1 500 tonnes par jour.

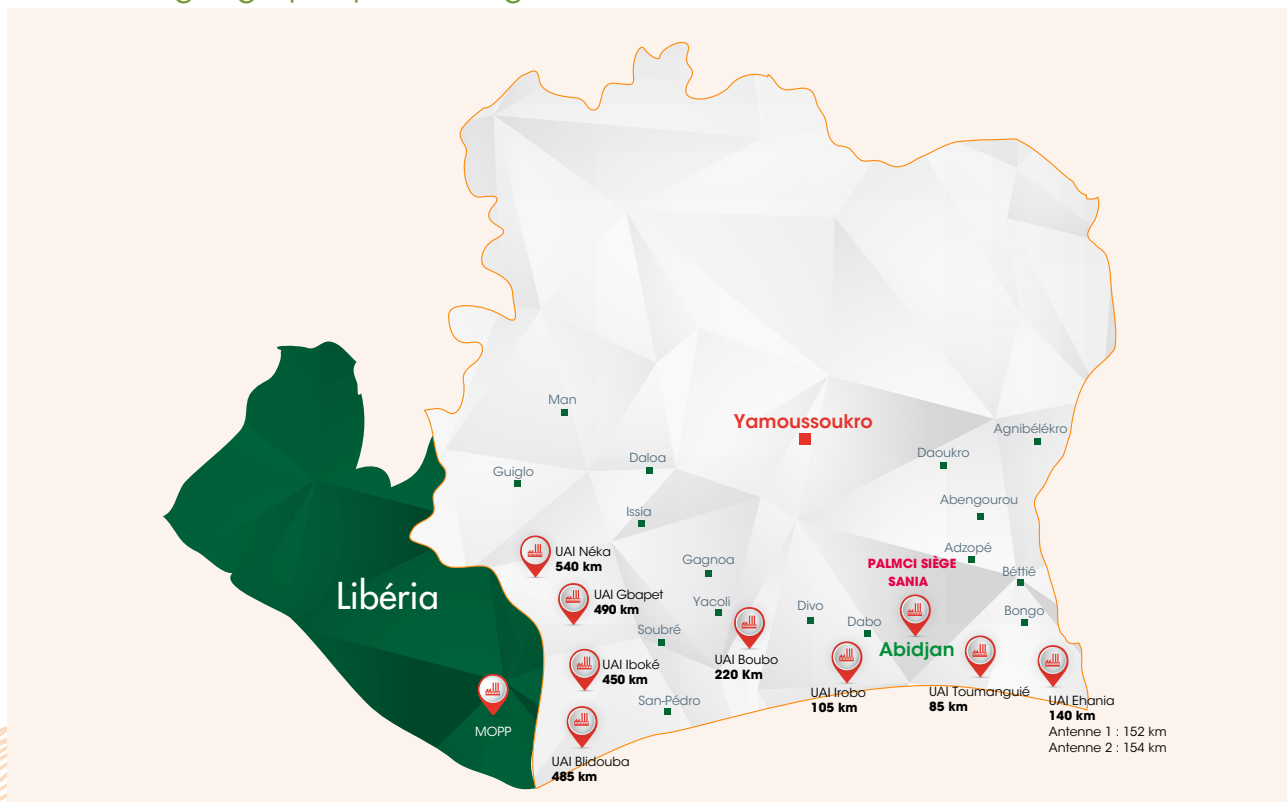
SANIA Cie produit l'huile de table (oléine) et des produits dérivés (acides gras, stéarine) qui sont utilisés dans l'industrie cosmétique, pharmaceutique etc. L'huile de table est conditionnée sous 03 marques : DINOR, PALME D'OR et DORA.

SANIA Cie produit également de la graisse végétale sous la marque SUPREME et de la margarine sous 2 marques : DELICIA (non-réfrigérée) et SAINT AVE (réfrigérée).

SANIA Cie fabrique ses propres emballages en PET et en PEHD pour la commercialisation de ses produits respectivement pour les petits conditionnements (250ml à 5L) et pour les grands conditionnement (20 & 25L).

GRI - 102-3 | GRI - 102-4

1.3. Lieu géographique du siège



1.4. Capital et forme juridique

Les 3 filiales de la filière oléagineuse sont des Sociétés Anonymes (SA) à conseil d'administration au capital respectivement de :



1.5. Marchés desservis

La filière oléagineuse du Groupe SIFCA alimente le marché ivoirien et sous-régional. MOPP et PALMCI vendent la totalité de leurs productions d'huile de palme brute (CPO) à la raffinerie SANIA Cie. La production d'huile de palmiste (PKO) de PALMCI est vendue sur le marché extérieur.

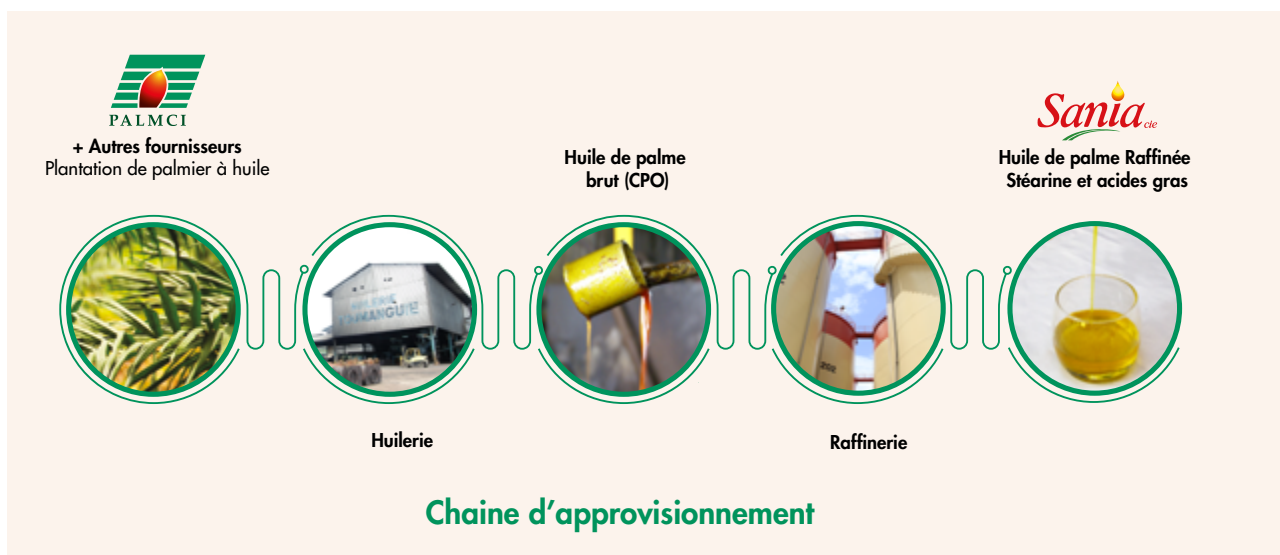
SANIA Cie détient 58% de part de marché national et 60% de part de marché sous régional, principalement. Les clients ou les bénéficiaires des produits de SANIA Cie sont essentiellement des grossistes, les grandes surfaces de distribution et les entreprises industrielle.

GRI - 102-9

1.6. Chaîne d'approvisionnement

PALMCI s'approvisionne en régimes de palme auprès de ses partenaires privés (planteurs villageois individuels ou organisés en sociétés coopératives agricoles) à 54%. Les 46% restant proviennent de ses propres plantations industrielles.

L'approvisionnement de MOPP provient essentiellement de sa plantation industrielle. Après transformation de leurs régimes de palme en huile de palme brute (CPO), PALMCI et MOPP acheminent leurs productions à SANIA Cie qui se charge du raffinage en huile de table et autres produits.



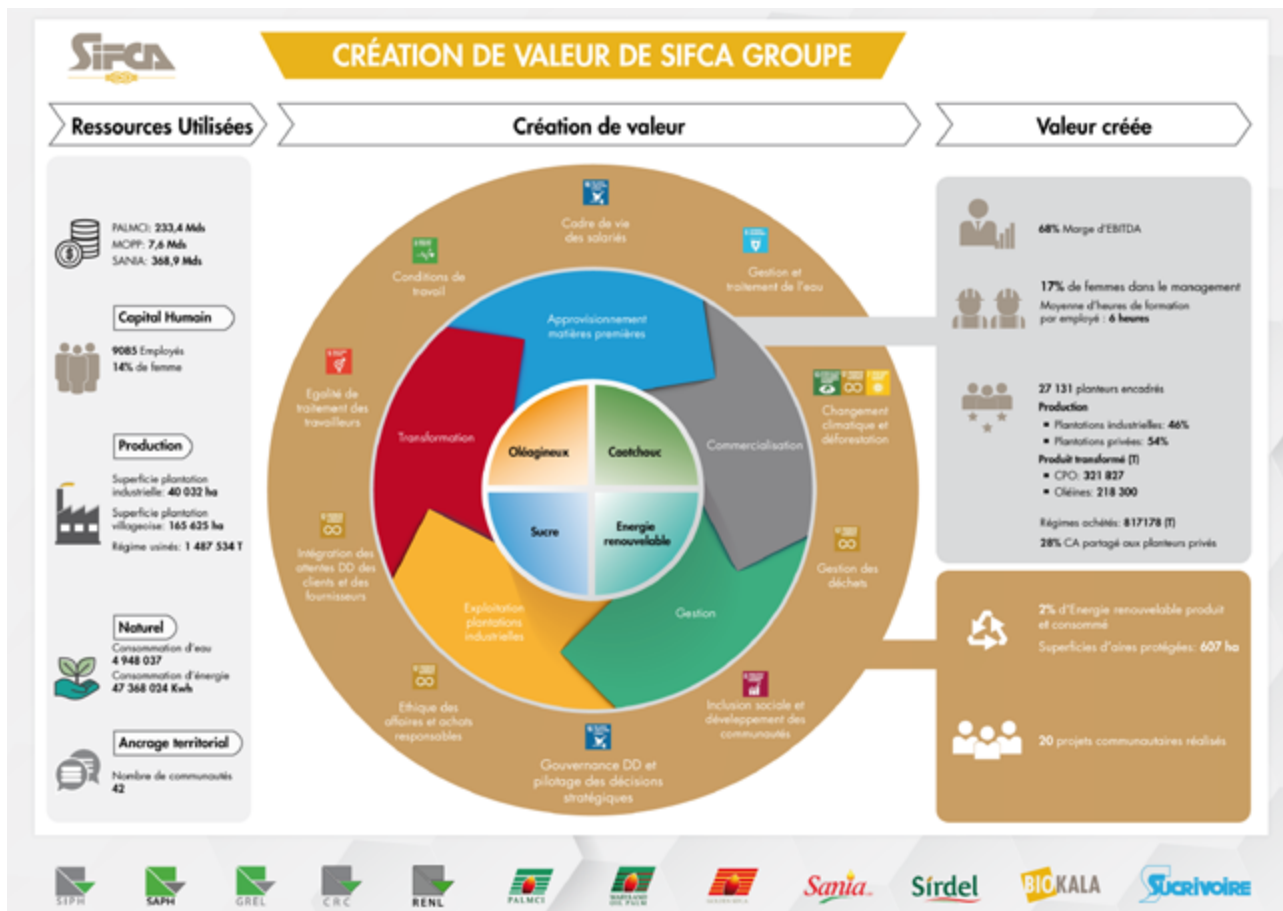
GRI - 102-10

1.7. Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

Durant l'année 2023, PALMCI a acquis près de 1 300 hectares de plantations de palmiers à huile de la Société Africaine de l'Ouest (SAO), cette acquisition s'inscrit dans sa stratégie de développement dans la filière oléagineuse et d'accroissement de ses capacités de production d'huile de palme brute pour la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire et pour répondre au besoin sans cesse croissant, des consommateurs.



2. MODÈLES D'AFFAIRES



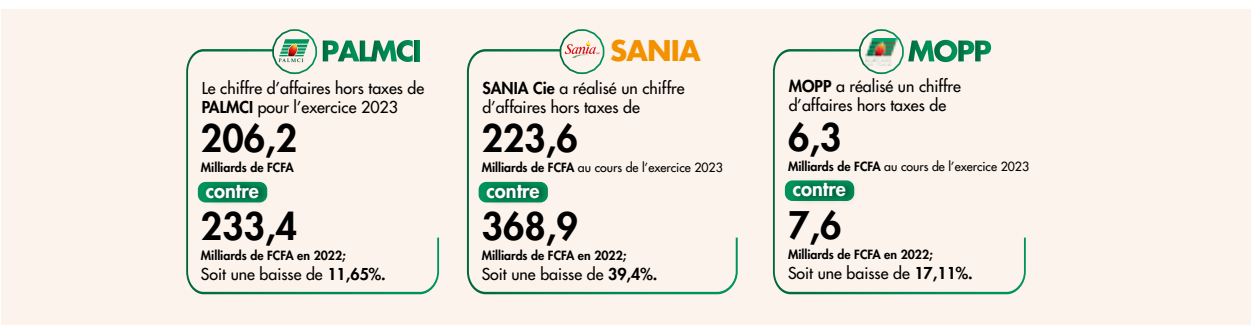
Les actionnaires de la filière oléagineuse du Groupe SIFCA se répartissent les parts de la manière suivante



GRI - 102-45

2.1. Chiffres d'affaires par Filiales

Les entités incluses dans les états financiers consolidés de la filière oléagineuse du Groupe SIFCA sont : PALMCI, SANIA Cie et MOPP.



GRI - 102-11

2.2. Principe de précaution ou approche préventive

Nous sommes résolument engagés dans une démarche de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement et sur la santé et la sécurité de nos salariés et partenaires.

Cet engagement se traduit dans nos politiques, chartes et procédures. La mise en œuvre de ses engagements se matérialise à travers des évaluations, audits et inspections, réalisés pour identifier et maîtriser les risques et prendre des mesures de précaution nécessaires.

Notre objectif est de produire et commercialiser des produits de qualité et durables pour conforter notre position de leader.

GRI - 102-12

2.3. Initiatives externes

Sur le plan des initiatives externes, nos engagements reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

GRI - 102-13

2.4. AdhésiNon à des associations

Sur le plan des initiatives externes, nos engagements reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Natures des organisations	Dénomination
Faitières	AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) UNEMAF (Union des Entreprises Agricoles et Forestières) FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et de Conseil Agricoles)
Organisations du secteur Privé	CGECI (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire) UGECI (Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire) CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation)
Recherche	CNRA (Centre National de Recherche Agronomique)

STRATEGIE



1. MATÉRIALITÉ DE S ENJEUX

1.1. Étude de matérialité des enjeux

Pour chacun de nos enjeux prioritaires, nous avons défini une stratégie efficace ainsi que des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables.

Nos efforts en faveur du développement durable impliquent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement de matières premières jusqu'à la livraison des produits à nos clients.

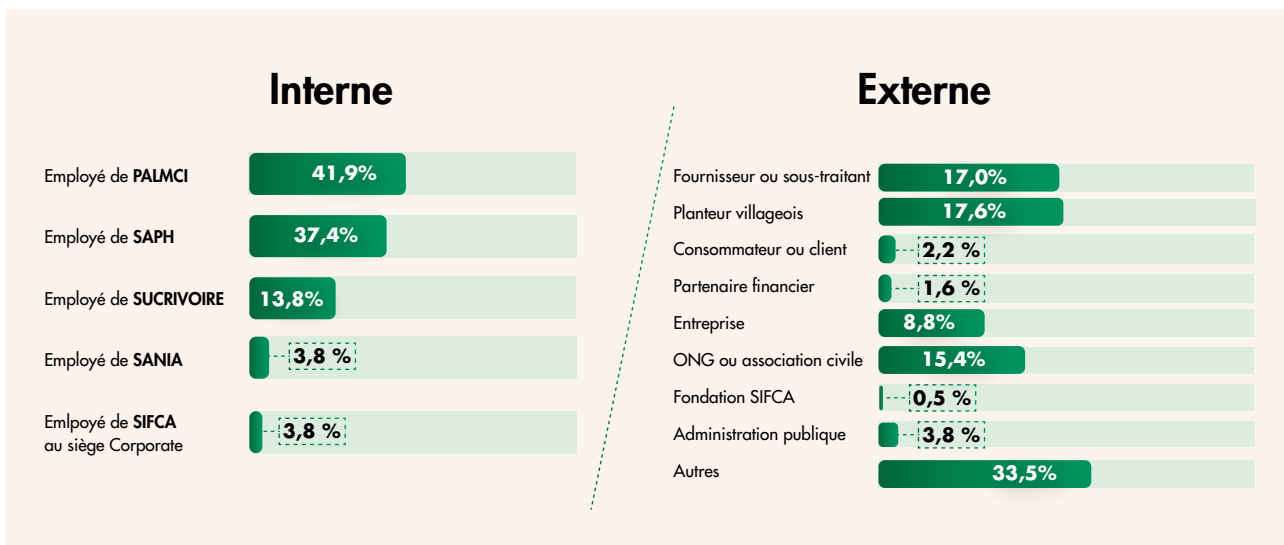
Le Groupe SIFCA accorde de l'attention à de nombreuses questions E&S importantes. Cependant 10 enjeux matériels ont été sélectionnés au terme d'un processus de décision de près de 18 mois.

Pour y arriver, nous avons réalisé tout d'abord une analyse documentaire. Cette analyse documentaire a permis de cerner les sujets RSE que le Groupe SIFCA prend déjà en compte et d'identifier les politiques et les actions mises en place afin de comprendre les réponses apportées.

Les documents externes (issus notamment des clients et de certains de nos bailleurs) nous ont aidé à identifier les attentes de ces parties prenantes.

Ensuite, Nous avons fait une veille WEB et un benchmark auprès de grands groupes agroindustriels à travers le monde. La veille externe et le benchmark ont aidé à cerner des enjeux RSE non identifiés ou traités par nous (polémiques sur le web, signaux faibles et sujets montants, sujets traités par nos concurrents...) et à évaluer la performance relative par rapport à la concurrence.

Cette 1ère liste d'enjeux pertinents a été produite en partant d'une grille d'analyse basée sur des référentiels de norme (SFI, ISO 26000). Elle a été ajustée via l'analyse documentaire, notre veille et les benchmarks réalisés en amont des phases d'entretiens qualitatifs et d'enquête qualitative auprès des parties prenantes.



Elle a ensuite été ajustée au sein des sites SAPH Toupah, PALMCI Irobo et SUCRIVOIRE Zuénoula, représentant nos 3 métiers pour aboutir à une liste d'enjeux soumise nos parties prenantes via une enquête quantitative et des entretiens qualitatifs.

Ces enjeux pertinents ont été regroupés sous 4 thématiques permettant à nos interlocuteurs de facilement se les approprier.



ÊTRE UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE

- Intégration d'une gouvernance DD aux décisions stratégiques de l'entreprise ;
- Respect des droits fonciers (accaparement des terres arables) et des peuples autochtones ;
- Éthique des affaires et lutte contre la Corruption ;
- Engagement politique responsable ;
- Sécurité des consommateurs ;
- Information du consommateur et traçabilité.



ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

- Formation des salariés et employabilités ;
- Dialogue social et respect du droit des salariés ;
- Non-discrimination et égalité des chances
- Respect des droits de l'homme (Incluant nos producteurs)
- Travail des enfants, travail forcé, etc ;
- Sécurité et santé au travail ;
- Condition de logement..



EN ÉTANT ATTENTIF À CE QUI NOUS ENTOURE

- Lutter contre le changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, compensation carbone, etc.
- Adaptation de l'activité aux risques liés au changement climatique ;
- Maîtrise de la consommation d'eau ;
- Pollution des milieux (hors traitement des cultures), traitement des déchets et des rejets ;
- Gestion des traitements chimiques (engrais, pesticides) ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Préservation de la Biodiversité et lutte contre la déforestation.



VIA UN DIALOGUE OUVERT POUR CRÉER DE LA VALEUR AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES

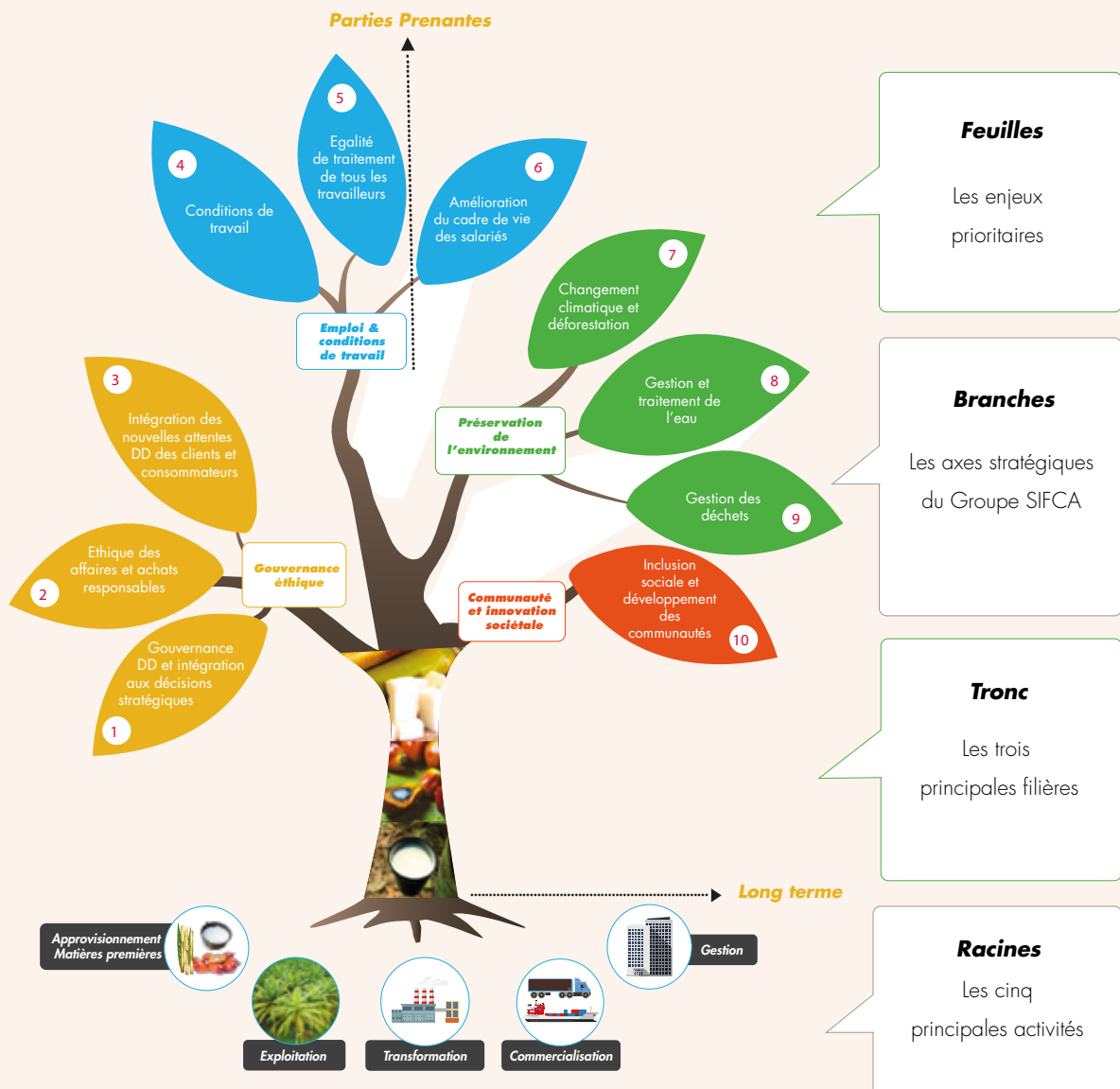
- Contribution au développement socio-économique local ;
- Mécénat et actions sociétales ;
- Dialogue avec les parties prenantes (au global et en local) ;
- Achats responsables et engagement DD des fournisseurs ;
- Contribution au développement socio-économique local ;
- Partage de la valeur avec les producteurs ; Innovation responsable.

Les équipes SIFCA, ainsi que certaines parties prenantes nous ont permis de reformuler les enjeux de manière explicite et compréhensible par tous. Une liste restreinte finale de 23 enjeux a été établie. Cette liste a été ensuite utilisée pour identifier les priorités d'action RSE du Groupe SIFCA lors des ateliers de co-construction avec les managers (Comex, DG et DUAJ).

Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil de pertinence qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux combinant la plus importante pour les parties prenantes et pour le Groupe SIFCA. Ces 10 enjeux ont été validés en atelier de co-construction avec le Comité Exécutif de SIFCA, l'ensemble des Directeurs Généraux des filiales et les Directeurs d'unité (DUAJ).

1.2. Liste des enjeux pertinents

NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ



GRI - 102-41

2. DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Un dialogue permanent avec l'ensemble de notre chaîne de valeur est essentiel pour atteindre nos objectifs, à savoir servir au mieux nos clients et contribuer à relever les défis sociétaux et environnementaux.

À cet effet, nous sommes engagés de manière proactive avec nos parties prenantes sur une grande variété de sujets, tels que construire une économie circulaire et durable, contribuer au développement local et à l'innovation sociétale.

GRI - 102-40

2.1. Liste des groupes de parties prenantes

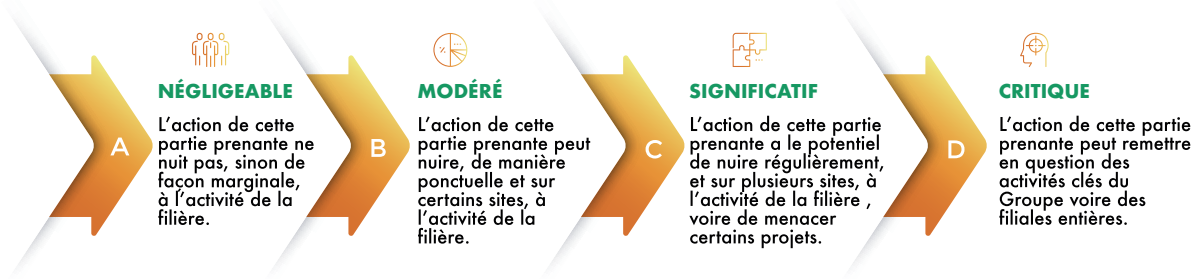
Être à l'écoute de nos parties prenantes reste le pilier de notre stratégie RSE. Elles sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de nos activités.

FAMILLES DE PARTIES PRENANTES	GROUPES DE PARTIES PRENANTES	ATTENTES	
PARTENAIRES ECONOMIQUES	Banques locales	Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêts d'investissement Transparence et rentabilité	
	Banque Nationale d'Investissement		
	Bailleurs		
	PARTENAIRES ECONOMIQUES	Assureurs	Bonne gestion de la maîtrise des risques
		Sous-traitants	
		Fournisseurs de matières premières	Bonne collaboration et achat équitable Respect des délais de règlement
		Fournisseurs de matériels	
		Prestataires de services	
		Clients	
		Consommateurs	Informations équitables sur les produits
Associations de consommateurs			
INFLUENCEURS SOCIAUX	Concurrents		
	Elus et autorités locales		
	Associations et ONG	Dialogue	
	Influenceurs réseaux sociaux	Respect des traditions et du patrimoine culturel	
	Médias	Transparence des informations sur les produits Respect des engagements envers la société civile	
PARTIES PRENANTES INTERNES	Communauté riveraines		
	Etablissements de formation		
	Dirigeants des filiales		
	Actionnaires	Respect des décisions stratégiques / bonne gouvernance	
	Employés	Condition de travail rentable et bien être	
	Syndicats	Égalité de traitement	
	Associations du personnel	Satisfaction des revendications syndicales	
REGULATEURS	Délégués du personnel	Dialogue social constructif / respect des droits du travail	
	Fondation SIFCA		
	Ministère de l'environnement	Respect de la réglementation environnementale	
	Ministère de l'agriculture	Approvisionnement satisfaisant du marché national et maîtrise de l'inflation	
	Ministère du commerce		
REGULATEURS	Organismes de certifications	Transparence	
	Agences de notation	Reporting efficace et comparable	

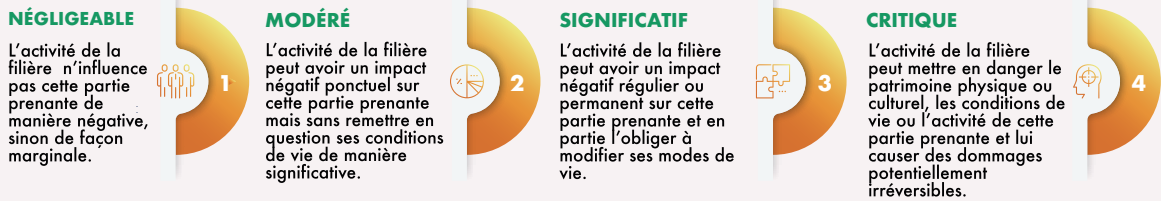
2.2. Identification et sélection des parties prenantes

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, nous avons eu recours à une approche par fiche d'évaluation suivant quatre critères :

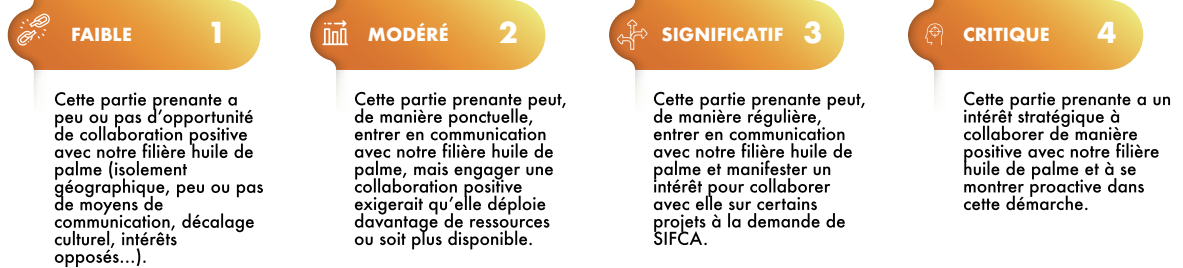
IMPACT NÉGATIF DE LA PARTIE INTÉRESSÉE SUR LES ENTITÉS



IMPACT NÉGATIF DE SUCRIVOIRE SUR LA PARTIE INTÉRESSÉE



POTENTIEL DE COLLABORATION POSITIVE

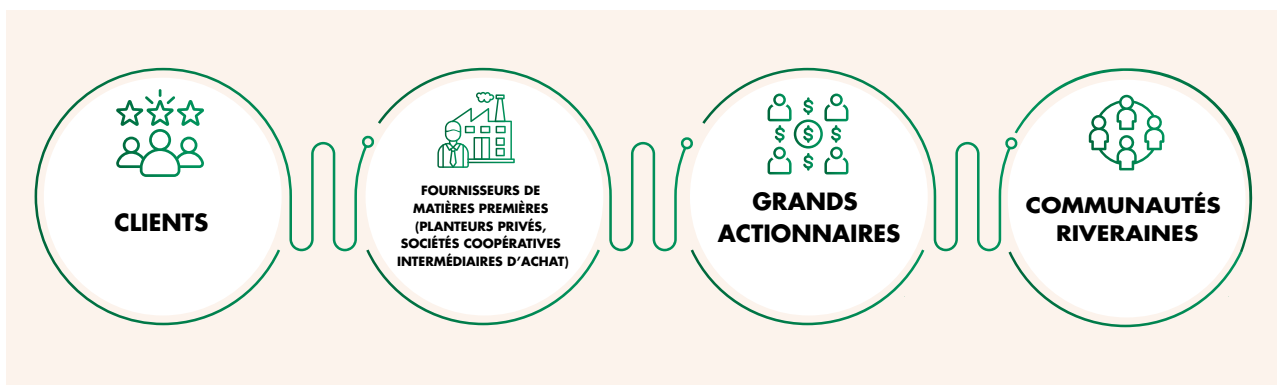


VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES OU DES POPULATIONS

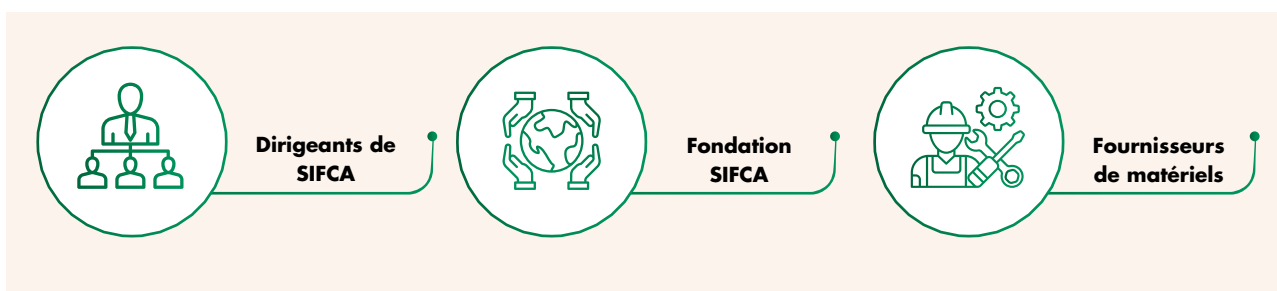


2.3. Approche de l'implication des parties prenantes

Parties prenantes à impliquer de manière continue dans les projets de SIFCA



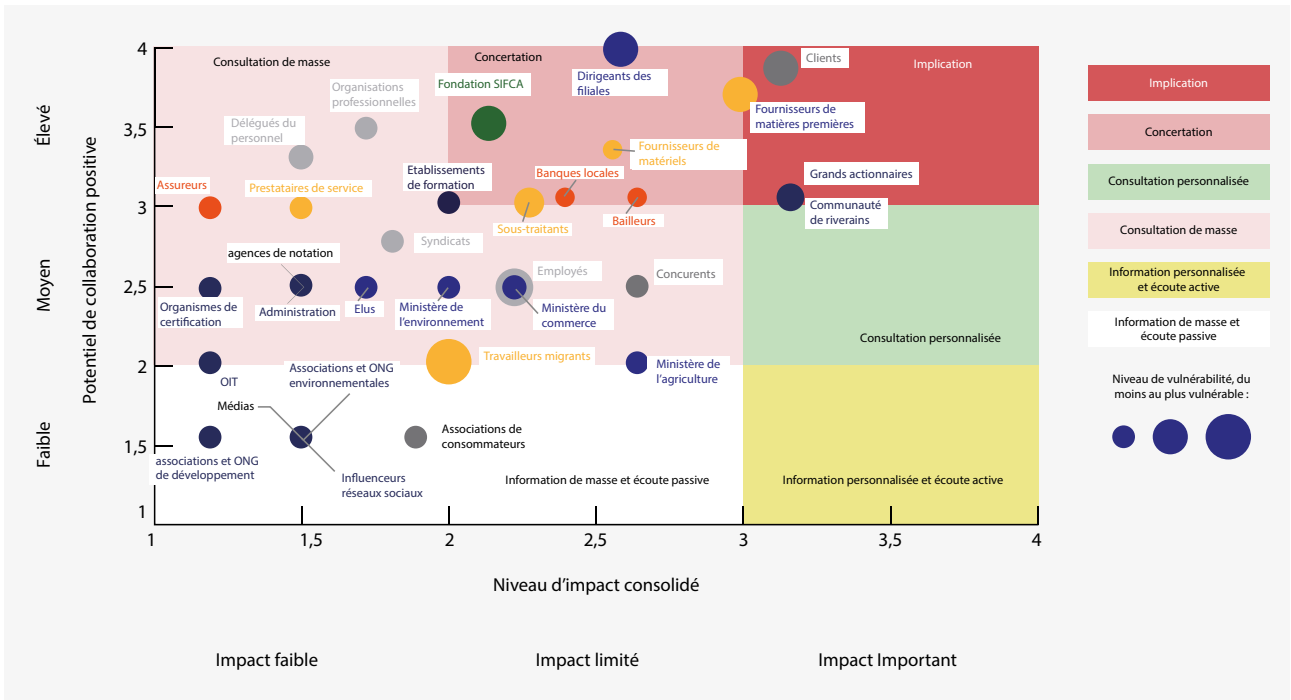
Parties prenantes auprès desquelles des questions suscitant des discussions doivent être sou- mises à une concertation :



Dans une moindre mesure :



2.4. Analyse de matérialité des parties prenantes



2.5. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés

L'approche de la filière oléagineuse consiste à favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et cela se fait à



Au niveau interne

Il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, représentants du personnel, etc. En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les représentants du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des préoccupations des employés.



Au niveau externe

Des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets spécifiques, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des communautés sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunions.





3. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES

3.1. Identification et évaluation des impacts risques et opportunités

L'identification des risques Environnementaux & Sociaux (E&S) se fait par le biais de notre processus de contrôle continu et de projet cartographie des risques qui couvre l'ensemble des risques financiers et extra-financiers applicables à nos activités.

L'identification des principaux risques E&S, impacts et opportunités publiés dans ce rapport de durabilité a fait l'objet d'un processus participatif associant l'ensemble du personnel de toutes les filiales.

Le processus d'identification des risques utilise principalement une méthode en trois étapes :

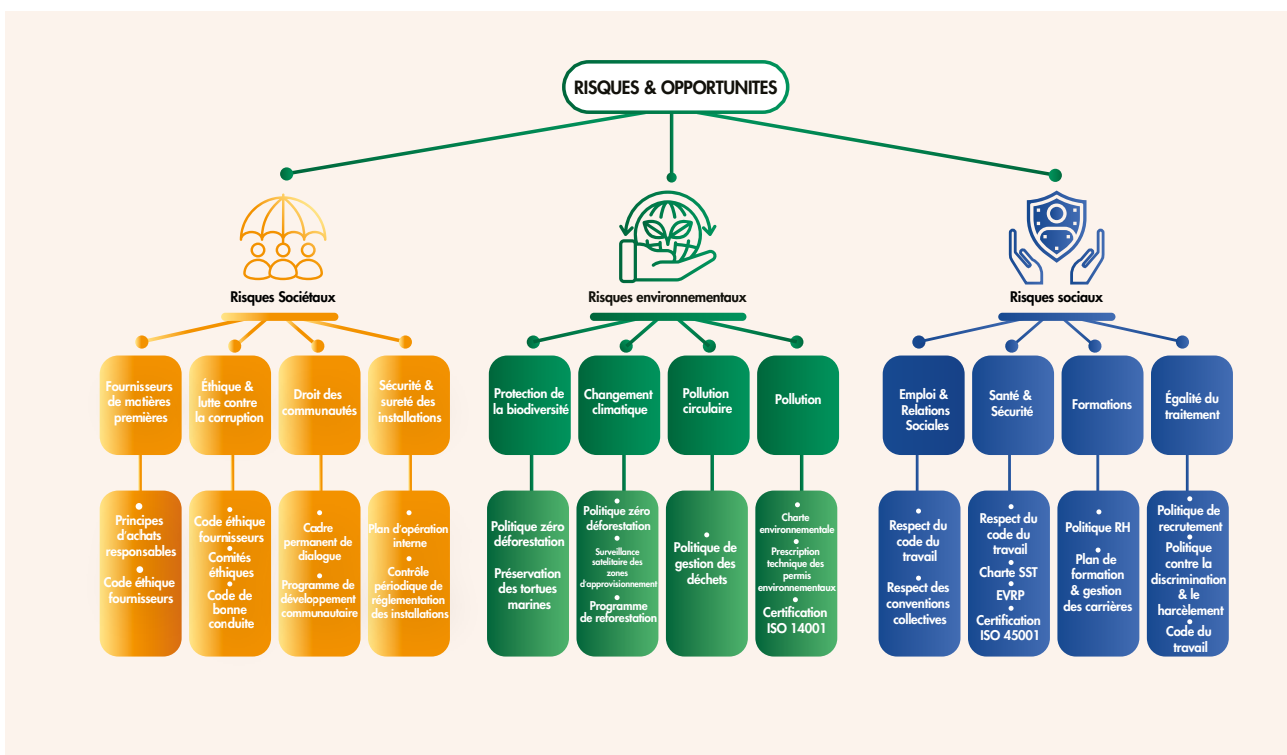
- Une équipe projet, composée de membres des directions DD Groupe en collaboration avec des experts externes, réalise une étude de terrain, interroge le personnel des sites et analyse des procédures standards d'opération afin d'identifier les risques associés à chaque domaine/secteur ;
- Un comité de pilotage qui analyse les risques identifiés selon les éléments suivants : Catégorie d'enjeux, Facteur de risque,
- Libellé du risque, Description du risque, Cause, Conséquence et autoévaluation, qui ont permis une hiérarchisation basée sur les facteurs, d'occurrence, de gravité et de fréquence ;
- Un plan de maîtrise opérationnelle des risques E&S identifiés et hiérarchisés est en cours d'élaboration par chaque filiale pour le suivi opérationnel par site.
- D'autres initiatives opérationnelles visant à identifier et à évaluer les risques sont également prises en compte :
- Sur nos sites de production, les risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) sont identifiés et évalués localement, conformément à la mise en œuvre du processus de certification ISO (9001 v 2015, 14001 v 2015, 45001 v 2018)
- Au niveau de notre chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques E&S liés aux achats responsable couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été réalisé. En 2023 une évaluation des fournisseurs a été réalisé en vue de vérifier leur niveau de respect des exigences E&S du groupe SIFCA.



3.2. Gestion des risques

Les enjeux E&S, la politique durabilité, les chartes E&S et le manuel du système de gestion environnementale et sociale mis en place pour gérer nos risques et répondre à nos principaux enjeux RSE sont définis et validés au niveau du Groupe, puis déclinés au niveau des filiales et enfin au niveau des UAI dans chaque pays.

La prise en compte des risques identifiés et hiérarchisés se fait à travers la mise en œuvre d'un plan de maîtrise opérationnelle intégré au plan d'actions développement durable de la filiale. Des actions d'audit DD croisés permettent le suivi et le contrôle de l'implémentation des actions de remédiation. Les politiques et initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux E&S, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans le prochain chapitre du présent reporting RSE.



ENGAGEMENTS DURABILITÉ



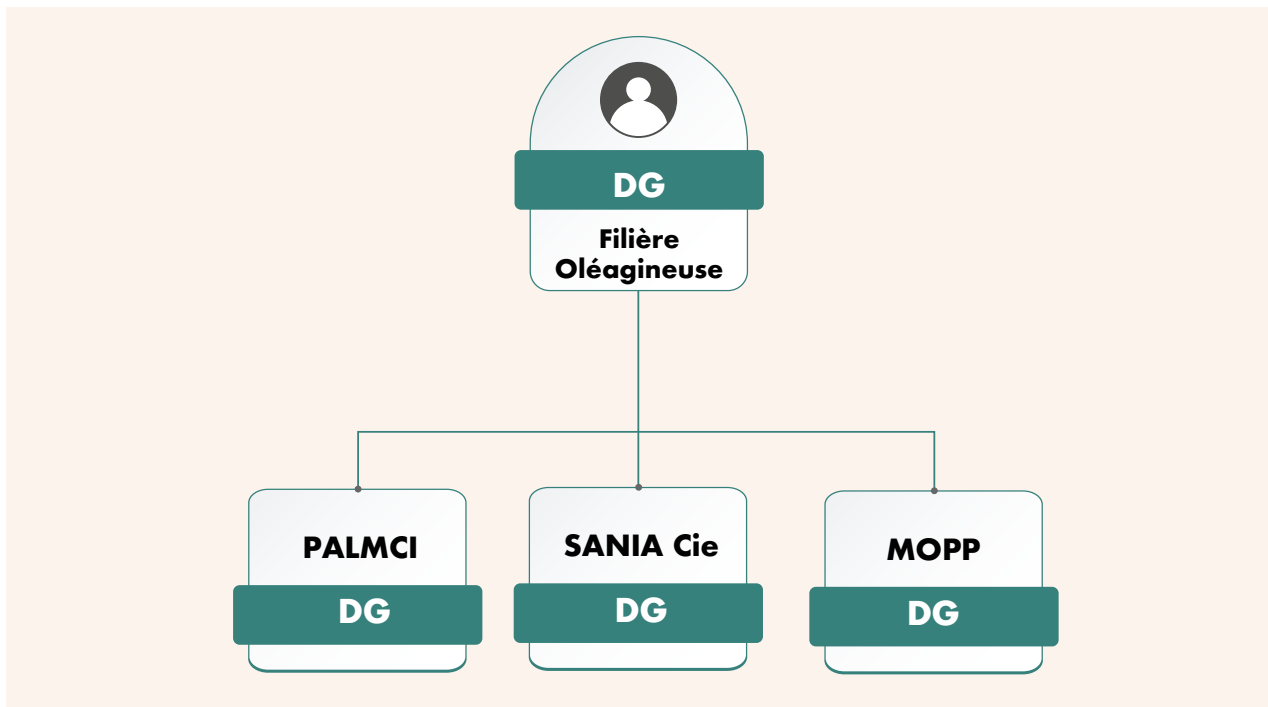
1. GOUVERNANCE ET ETHIQUE

1.1. Gouvernance et stratégie RSE

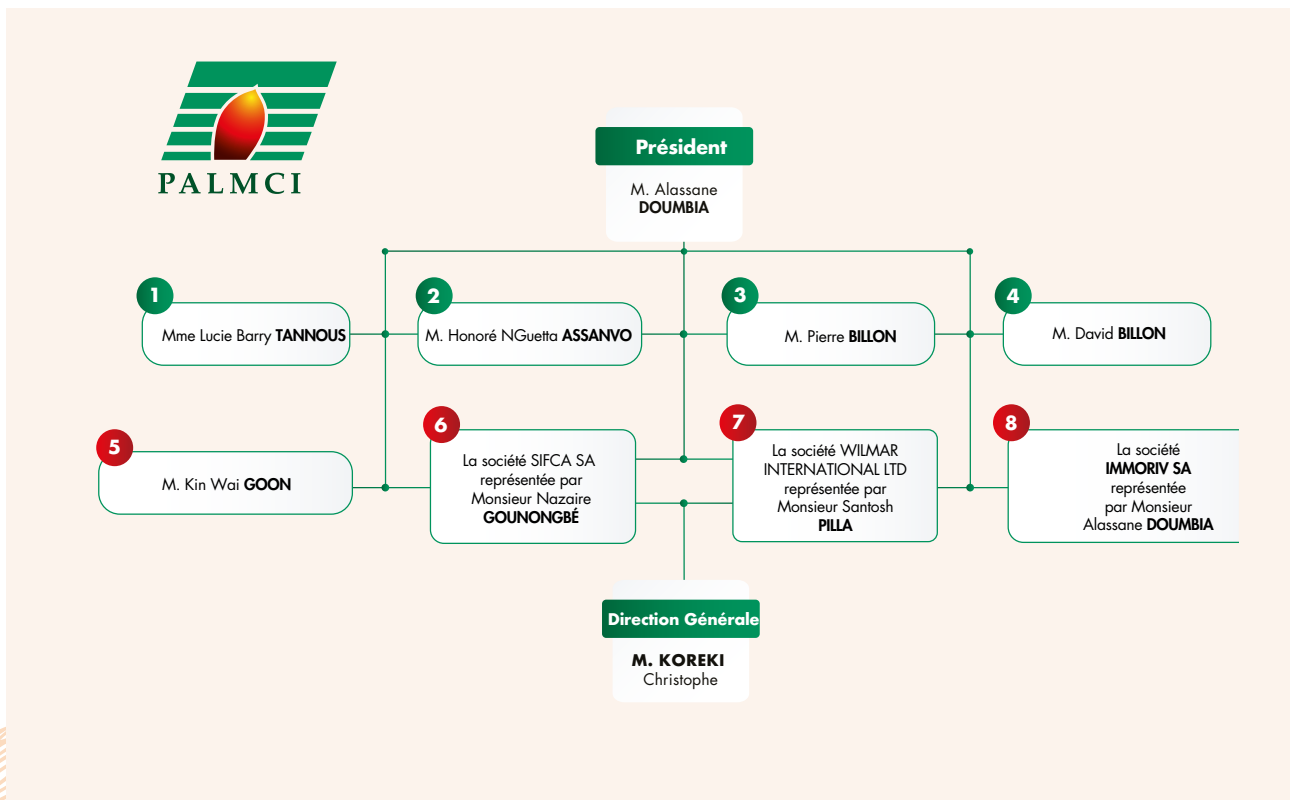
GRI 102-18 | 102-22

a. Structure de gouvernance

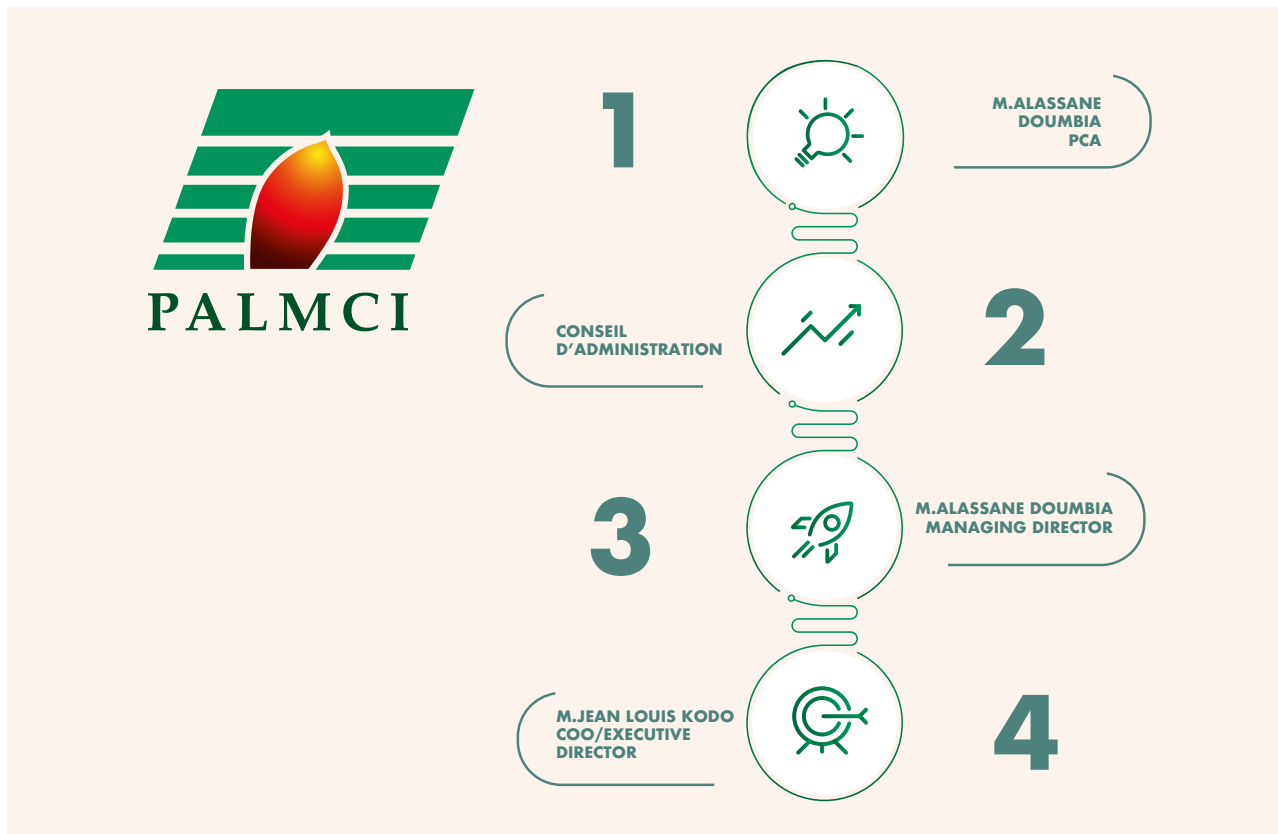
La structure de la gouvernance de la filière oléagineuse se présente comme suit :



Composition du conseil d'administration des filiales



ORGANIGRAMME



Le Groupe SIFCA a défini une politique durabilité et une feuille de route 2021-2025 pour sa stratégie RSE. Cette politique durabilité composée de 4 axes stratégiques regroupant 10 enjeux, participe à la mise en œuvre de la performance économique, environnementale et sociale du Groupe et ses filiales.

Le premier axe stratégique met l'accent sur la **GOVERNANCE ET L'ÉTHIQUE**. Le Groupe promeut une gouvernance d'entreprise basée sur les valeurs de responsabilité, d'éthique et de qualité.

En 2023 nous avons Finalisés notre manuel de procédures de Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) sur la base de notre stratégie DD et des procédures de gestion.

Un calendrier de déploiement du SGES du Groupe SIFCA a été établi. Ce calendrier s'étend jusqu'à la mi-2025 avec les étapes clés que sont :

- Formation
- Audit diagnostic documentaire,
- Audit de mise en œuvre et
- Suivi et évaluation du SGES,

À travers notre deuxième axe stratégique **EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL**, nous mettons l'humain au cœur de notre entreprise. Nous garantissons un environnement de travail sain et équitable pour tous nos salariés.

En 2023 nous avons démarré le projet par la mise en place d'une stratégie Genre avec pour objectif de contribuer à :

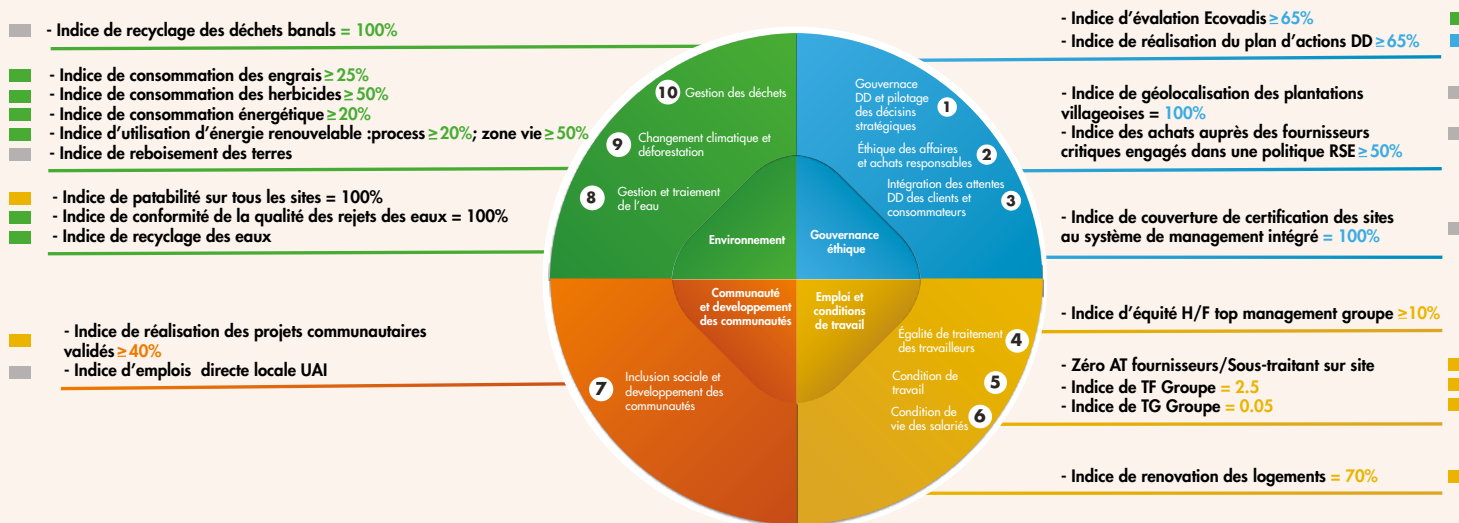
Résoudre les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'environnement de travail,

Promouvoir la non-discrimination dans le traitement des employés et

Lutter contre les violences basées sur le Genre.

Notre troisième axe stratégique, nous mettons l'accent sur la **PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**. Pour cette année 2023, l'accent a été mis sur la réalisation du bilan carbone. Réaliser notre bilan carbone nous permettrait d'identifier les actions les plus efficaces pour réduire notre empreinte carbone, de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Avec le quatrième axe, **COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE**, le Groupe SIFCA s'engage à construire avec ses communautés des projets durables, à favoriser l'entrepreneuriat local, à accompagner ses partenaires privés dans l'amélioration des pratiques agricoles et à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé dans toutes sa chaîne d'approvisionnement.



Feuille de route du DD 21/25 SIFCA

b. Suivi de notre performance RSE : Processus de rapport RSE

Le processus de reporting de E&S est géré et consolidé par la Direction Communication et Développement Durable (DirComDD) du Groupe SIFCA avec le soutien des différents Direction/ Départements Développement Durable des filiales. En 2023, le Groupe SIFCA a poursuivi la mise à jour de son outil de reporting E&S afin de renforcer l'homogénéité des informations collectées. Ces mises à jour peuvent conduire à des modifications des données 2022 au sein de ce rapport et/ou des incohérences dans les variations annuelles.

Une sélection des indicateurs de suivi de notre performance RSE est audité par un vérificateur indépendant, en qualité vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe SIFCA. (Voir page ... du rapport d'attestation d'assurance du vérificateur indépendant à la page ... du présent reporting RSE).

Le processus de reporting E&S est documenté par des procédures de reporting qui ont été révisé en 2023. Ces procédures fournissent à toutes les équipes impliquées dans le reporting E&S, des instructions, des définitions et des consignes claires.

c. Engagement RSE et ODD

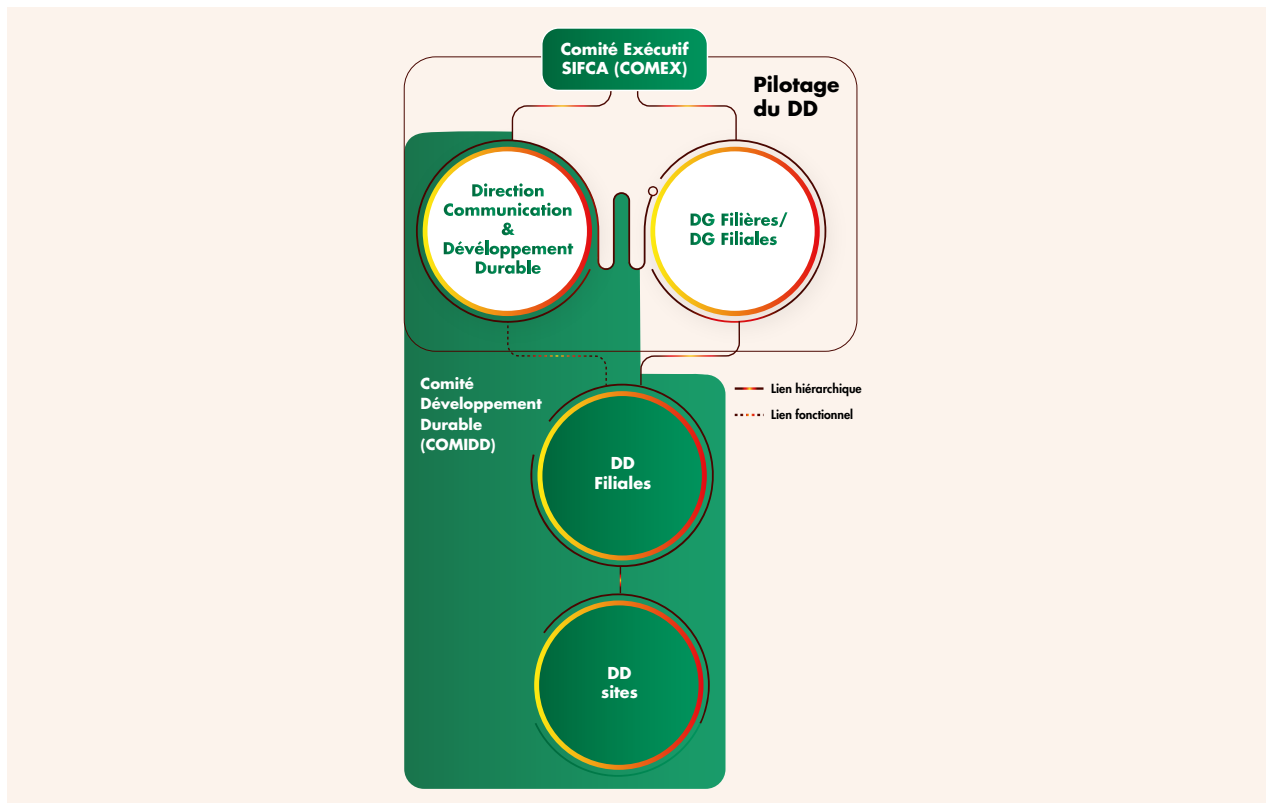
Le Groupe SIFCA a pour objectif, à travers ces engagements RSE, de contribuer aux à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD)

de l'ONU. Ainsi à travers ces enjeux pertinents, le Groupe SIFCA contribue à l'atteinte de 8 ODD.



d. Pilotage RSE

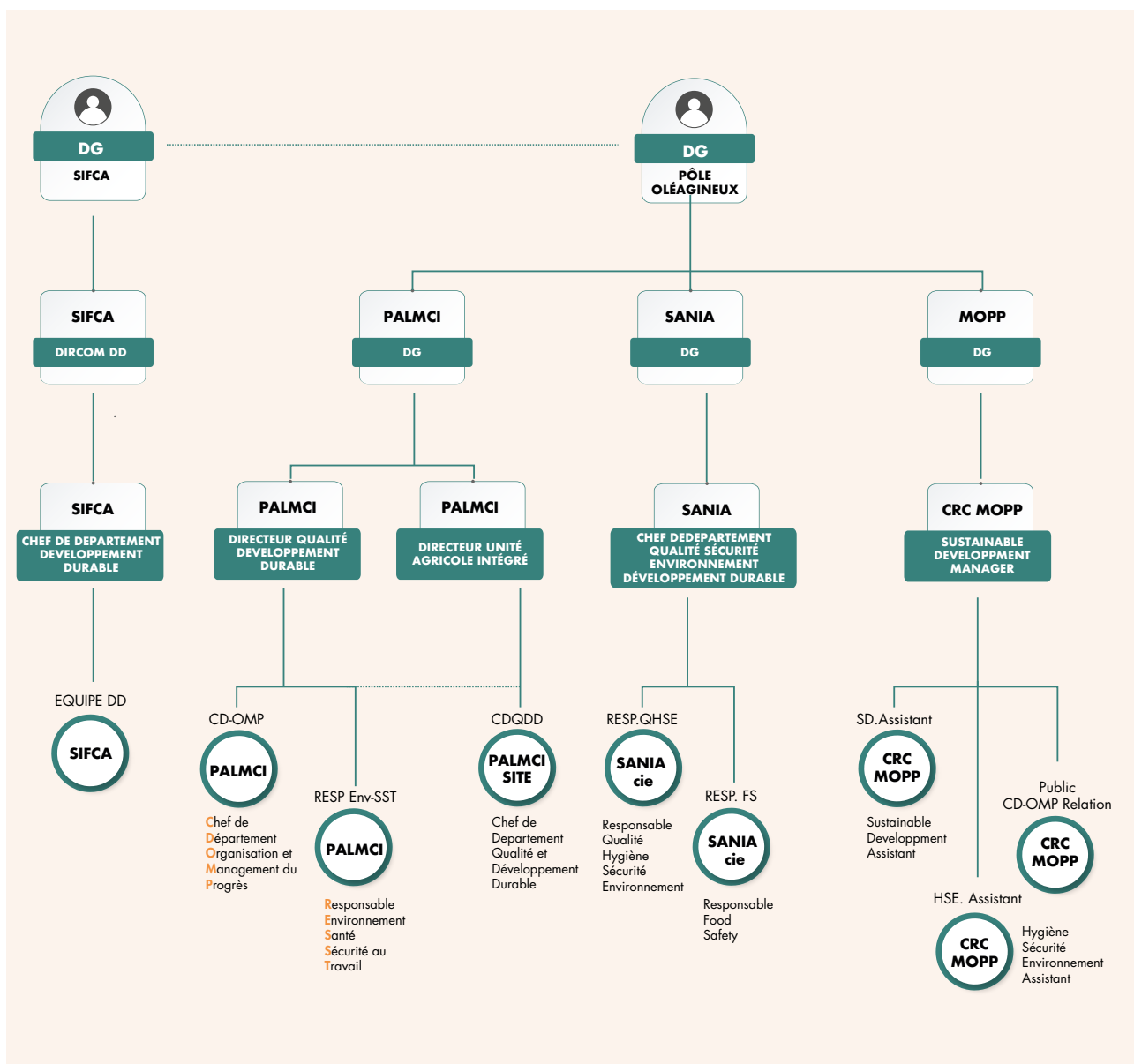
La Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA (DirComDD) est chargée de déterminer et de piloter la stratégie RSE en accord le COMEX du Groupe SIFCA.



Au niveau de la filière oléagineuse, un département Qualité & Développement Durable directement rattaché à la Direction Générale de

la filiale est chargée de garantir et piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Groupe SIFCA.

Organigramme RSE de la filière oléagineuse



1.2. Ethique des affaires et achat responsable

L'éthique des affaires et les achats responsables sont des éléments importants de la politique (RSE) du groupe SIFCA.

En ce qui concerne l'éthique des affaires, le groupe SIFCA s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses activités. Cela comprend le respect des lois et réglementations en vigueur, la lutte contre la corruption et les pratiques commerciales déloyales, ainsi que la promotion d'un environnement de travail sûr et équitable pour tous ses employés.

En matière d'achats responsables, le groupe SIFCA s'efforce de s'associer avec des fournisseurs qui partagent ces valeurs de responsabilité sociale et environnementale. Cela implique de garantir que les produits et services achetés répondent aux normes de qualité et de durabilité ainsi qu'aux droits humains fondamentaux.

Le projet achats responsables du groupe SIFCA dénommé projet KAIZEN achevé en 2023 vise à promouvoir des pratiques d'achats qui intègrent des considérations sociales, environnementales et économiques.

L'objectif du groupe SIFCA en mettant en œuvre ce projet est de répondre à un enjeu matériel et de contribuer à promouvoir des pratiques d'achats plus responsables et durables, tout en renforçant sa propre performance économique et en répondant aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de RSE.

GRI 102-16

a. Valeurs, principes, règles de conduite

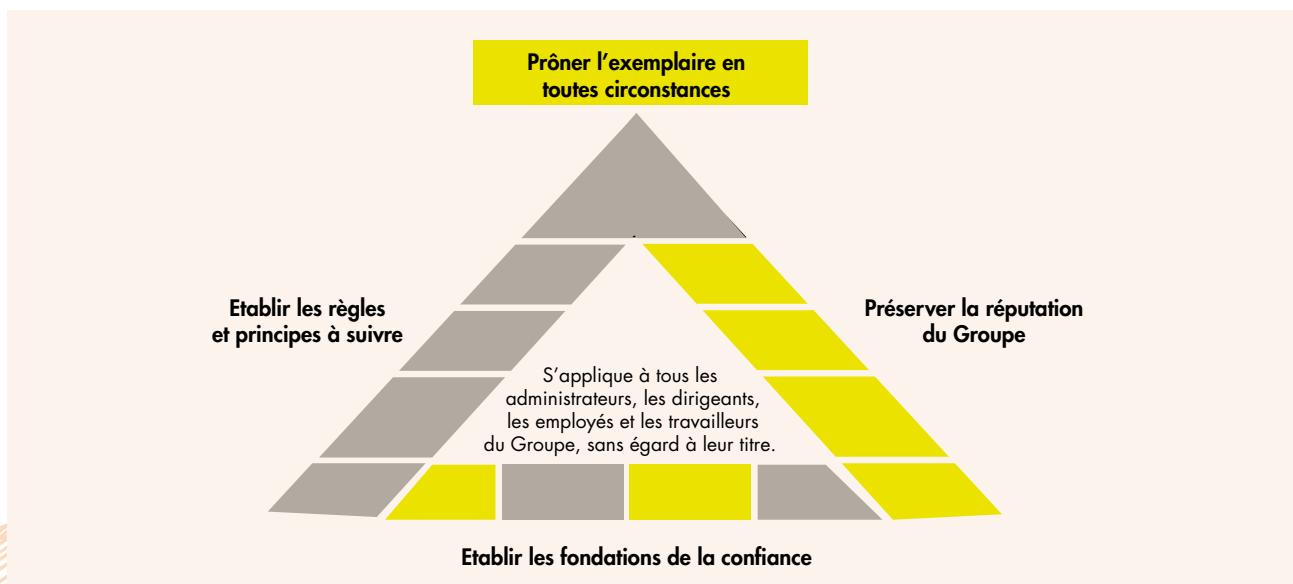
La filière oléagineuse veille à ce que ses salariés comme ses sous-traitants adoptent et respectent les valeurs et principes : Responsabilité, Éthique, Qualité, et les règles de bonne conduite définies par le Groupe SIFCA en matière d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption et de respect de droits humain.

b. Comité éthique et politique de lutte contre la corruption

Ces filiales de la filière oléagineuse sont soumises au code de conduite du Groupe SIFCA. Ainsi, la mise en place d'un comité éthique sur l'ensemble des filiales prévue par ce code de conduite a été effectuée depuis 2020 sous la supervision de la Direction Générale du Groupe et pilotée par la Direction Développement Durable.

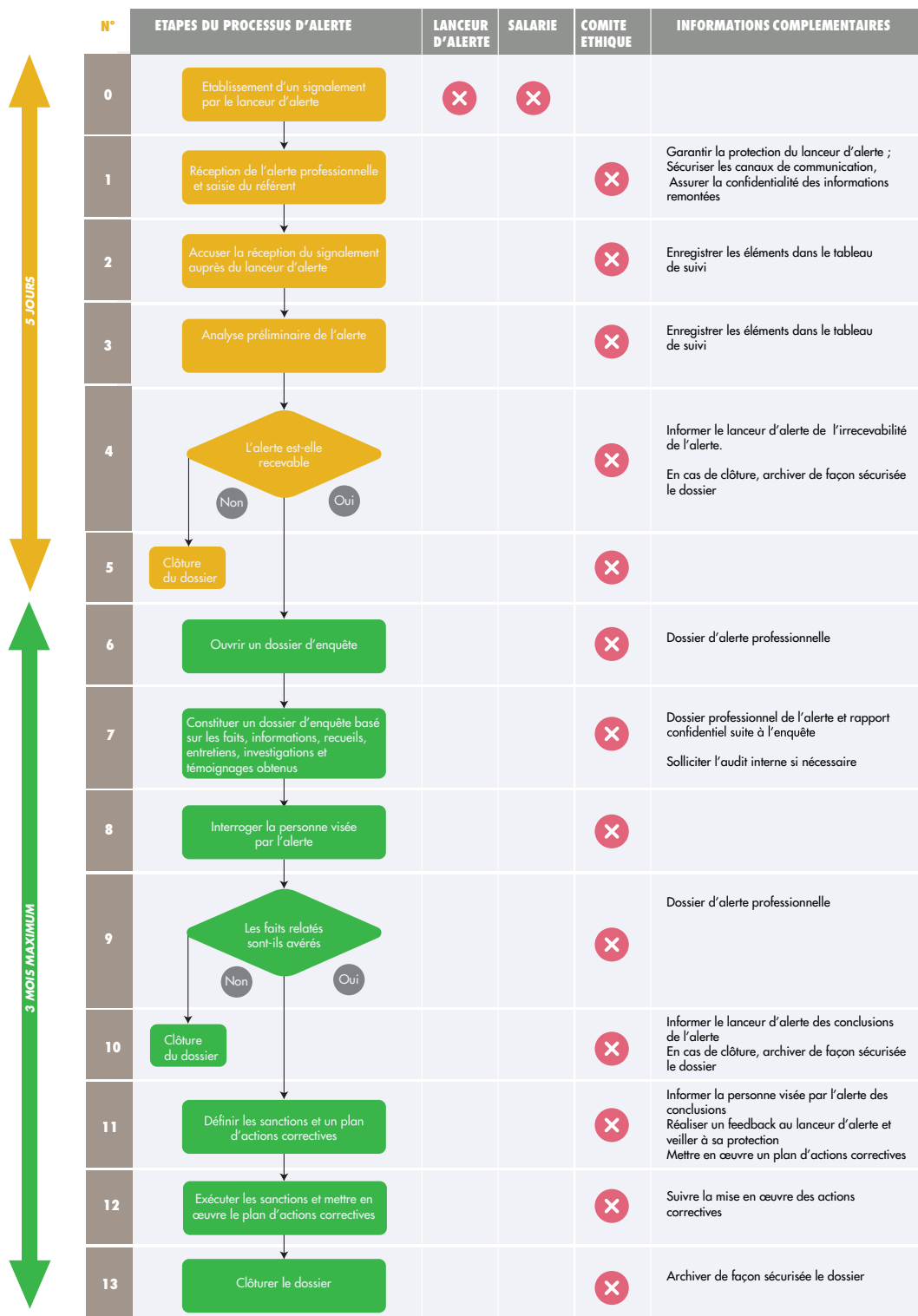
À ce jour, toutes les filiales de la filière oléagineuse disposent d'un comité éthique. Ces Comités évaluent le traitement des incidents éthiques et s'assurent de l'application du code de bonne conduite au sein de la filiale ainsi que de l'évolution du dispositif de prévention et de détection de la corruption. Il est composé du :

c. Dispositif de prévention et de détection de la corruption





LOGIGRAMME DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES ALERTES





2. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Groupe SIFCA considère que sa première ressource est avant tout son capital humain. Nous considérons nos collaborateurs comme une force motrice et nous faisons tout notre possible pour assurer leur sécurité et les meilleures conditions de travail à travers nos enjeux stratégiques suivants :



L'objectif de nos enjeux stratégiques est de donner à nos équipes performantes, les moyens de demeurer l'entreprise leader dans l'agro-industrie, la plus innovante et la plus durable afin de servir au mieux nos clients.

GRI 401 ; GRI 405

2.1. Égalité de traitement des travailleurs

L'employabilité caractérisée par la méritocratie, le maintien en poste, la création d'emplois et l'adoption de méthodes de travail innovantes sont des choix stratégiques pour le Groupe afin d'atteindre la croissance et l'amélioration des performances dans tous les domaines.

GRI 401-1

Répartition de l'effectif

Filiales \ Désignation	Travailleurs permanents 2023	Travailleurs temporaires 2023	Travailleurs permanents 2022	Travailleurs temporaires 2022	Variation Travailleurs permanents
Effectif PALMCI	7 642	11	7 574	18	1,26
SANIA Cie	369	613	363	793	1,65
MOPP	1132	469	1 175	0	-3,65
TOTAL	9143	1093	9 085	811	0,63

L'effectif permanent (CDI, CDD) à évoluer de 0,63% par rapport à l'année dernière, soit augmentation de 58 salariés

Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Effectifs 2023	Effectifs 2022	Variation (%)
Hommes	6624	295	837	7756	7 792	- 0,46
Femmes	1018	74	295	1387	1 293	7,26

La politique RH du Groupe milite pour une représentation d'hommes et de femmes la plus équilibrée possible à tous les niveaux de l'entreprise avec des valeurs de respect des droits de la femme.

De même, dans le cadre de la mise en place des objectifs de développement durable, un indice d'équité homme/femme dans le top management a été fixé à plus de 10%.

GRI 401-1

Répartition de l'effectif par âge

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Effectifs 2023	Effectifs 2022	Variation (%)
Âge ≤ 30 ans	1120	29	116	1265	1 376	- 8,06
30 < Âge ≤ 50 ans	5476	252	936	6664	6 511	2,34
Âge > 50 ans	1046	88	80	1214	1 198	1,33
Total	7642	369	1132	9143	9 085	0,63

73% des salariés ont un âge compris entre 30 et 50 ans. Ce pourcentage est relativement stable par rapport à l'année dernière.

GRI 401-1

Recrutement de nouveaux employés

Recrutement de nouveaux employés

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2023
Nombre d'embauche homme	639	25	12	676
Nombre d'embauche femme	196	8	2	206
Nombre Total d'embauche	835	33	14	882

GRI 401-1

Répartition des départs

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2023
Licenciement	16	0	2	18
Démission	53	10	0	63
Total de départs, CDI et CDD (Licenciement, démissions, départ à la retraite et autres, décès inclus)	700	25	57	782

GRI 401-1

Rotation du personnel

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2023
Taux de rotation (%)	9,05	6,73	4,98	8,45

En 2023, nous avons accueilli 882 nouveaux salariés, dont 23 % sont des femmes. Cette proportion en hausse par rapport à l'année précédente, souligne l'engagement croissant du groupe en faveur de la diversité et de l'emploi des

femmes.

En revanche, nous avons également enregistré 782 départs dont environ 8% de démissions.

La rotation du personnel s'élève à environ 8% une baisse de 2% par rapport à l'année dernière.

GRI 102-35 | GRI 102-36

a. Politique de rémunération et Procédure de détermination de la rémunération

La position de leader du Groupe sur le marché est due à notre capacité d'attirer et de retenir les personnes les plus compétentes conformément à nos principes et nos valeurs.

Notre système de rémunération est conçu pour reconnaître et récompenser les salariés pour leurs réalisations, leurs performances, ainsi que celle de l'entreprise.

La filière oléagineuse s'inscrit dans les meilleures pratiques du Groupe et s'engage à offrir une rémunération concurrentielle pour soutenir l'attraction et le maintien en poste des salariés qui possèdent les compétences nécessaires pour mener à bien nos activités objectives

La procédure de rémunération prévoit, entre autres, la définition des cadres de la rémunération annuelle totale et la façon dont la rémunération totale est divisée en rémunérations fixe et variable. La rémunération variable est liée à la performance individuelle et à la contribution à la réalisation des objectifs du Groupe.

Aussi dans le but d'offrir à tout notre personnel une rémunération toujours attractive et motivante, nous évaluons chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par postes et ceux offerts par le marché national du travail. Ceci afin de rester au premier plan du marché de l'emploi local au sein de notre filière et faire évoluer notre réputation dans le métier l'agro-industrie, pour que ce secteur attire les jeunes de tout le pays.

Dans le même temps, une politique d'avantages sociaux est en place et offre un soutien important aux salariés et leurs familles. Chaque salarié ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement prise en charge par l'employeur.

Le Groupe accompagne également ses salariés qui le souhaitent à préparer leur retraite à travers une cotisation de 5% de leur salaire dont 2/3 supporté par l'employeur. Les avantages sociaux collectifs varient selon la filiale et le pays.

Répartitions des rémunérations par genre et par catégorie (FCFA)

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Rémunération Totale	20 396 649 450	18 551 526 918	10%
Rémunération Homme	18 188 821 363	16 707 442 761	9%
Rémunération Femme	2 207 828 087	1 844 084 157	20%
Rémunération Totale – OUVRIERS	5 862 533 870	5 109 803 593	15%
Rémunération Totale – EMPLOYES	6 697 328 396	5 604 125 379	20%
Rémunération Totale - AGENTS DE MAINTRISE	2 821 947 918	2 805 686 498	1%
Rémunération Totale – CADRES	5 014 839 266	5 031 911 448	0%

GRI 401-1

b. Organisation du temps de travail : Heures travaillées

Le pôle oléagineux respecte les lois et les réglementations locales concernant les heures de travail, la compensation des heures supplémentaires et les congés. Toutefois il peut subir des ajustements selon les besoins spécifiques de chaque site de production.

Les tableaux ci-après présente les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie

Filiales	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2023	Total 2022	Variation (%)
Heures travaillées	18036450	2262890	9791424	30090764	21 900 913	37%

GRI 403-7

Répartition des jours d'absence par motif

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2023	Total 2022	Variation (%)
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (Hors paludisme)	-	322	2304	2626	15 620	-
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	3184	327	169	3680	3318	11%
Jours d'absence non payés	8 000	31	6124	14 155	9 894	43%

NB : En 2022, le nombre de jour d'absence non payés de MOPP n'a pas été pris en compte dans la consolidation de la donnée, d'où cette hausse du pourcentage de variation entre 2022 et 2023.

GRI 403

2.2. Condition de travail

a. Santé & Sécurité au Travail

Au-delà de la conformité réglementaire, nous considérons la santé et la sécurité des salariés comme notre priorité numéro un.

Le Groupe SIFCA travaille constamment pour s'assurer que tous les salariés, sous-traitants, fournisseurs et visiteurs s'engagent à respecter les règles et procédures de travail en toute sécurité. Notre charte SST est affichée dans toute l'entreprise et constitue la base de notre engagement en matière santé et sécurité au travail.

Les procédures et exigences de sécurité de qui en découlent sont :

- L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité au travail, en anticipant les risques relatifs aux changements dans les opérations ;
- Les inspections régulières pour assurer la sécurité des équipements et l'application des procédures de sécurité ;
- La fourniture et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), le cas échéant ;
- Les procédures de manipulation des produits chimiques et des substances dangereuses ;
- Les mesures visant à limiter le bruit et les autres facteurs de stress ;
- Le signalement systématique et l'analyse des causes profondes des incidents.

Notre Responsable Santé et Sécurité au Travail veille à la mise à jour et à la communication

régulières des dispositions légales à respecter. Des sensibilisations sur les risques en matière de santé et de sécurité au travail sont faites régulièrement lors des appels matinaux (safety talk) où selon le programme du CSST.

Une induction sécurité est également faite à tous les sous-traitants ou prestataires avant le démarrage des travaux sur nos sites.

De plus, les pictogrammes d'interdiction et d'obligation sont affichés sur nos sites afin d'alerter et/ou informer, les salariés et/ ou visiteurs sur les principaux comportements et règles à adopter en termes de sécurité.

Toutes ces mesures permettent d'atténuer et maîtriser les risques pour la santé et sécurité au travail de nos salariés, et de réduire le risque d'accidents de travail, en particulier les accidents graves.

Durant l'année de reporting, nous avons eu toutefois à déplorer 25 accidents de travail qui ont nécessité dans l'ensemble 269 jours d'arrêt. Cette baisse significative de 50% du nombre d'accidents de travail est due à l'engagement du top management à implémenter une culture de la santé sécurité au travail dans tous les secteurs d'activités du pôle.

Les accidents de travail et les jours d'arrêt correspondent respectivement à un taux de fréquence (TF) = 0,83 et un taux de gravité (TG)=0,009 et sur l'ensemble de la filière oléagineuse.

Ces valeurs élevées sont bien en-dessous des seuils définis au niveau du Groupe qui sont de : TF = 2,5 ; TG = 0,05.

GRI 403-2

Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2023	Total 2022	Variation (%)
Accident du Travail	12	7	6	25	50	
Jours d'arrêt liés aux accidents	174	66	29	269	786	
Heures totales travaillées	18 036 450	2 262 890	9 791 424	30 090 764	21 900 913	37 %
Taux de fréquence des accidents	0,67	3,09	0,61	0,83	2,28	
Taux de gravité des accidents	0,01	0,029	0,003	0,009	0,036	

NB : Les TF et TG dans le tableau ci-dessus prennent en compte les accidents des travailleurs temporaires de SANIA Cie.

La prévention des accidents graves et mortels repose sur l'identification des risques et la mise en place de mesures visant en priorité à éliminer l'exposition aux risques, ou à mettre en place les mesures de protection collective et individuelle adaptées, notamment au travers des règles de sécurité définies par la charte Hygiène et Sécurité du Groupe SIFCA.

Ainsi, nous identifions, analysons et traitons systématiquement les événements précurseurs d'accidents graves. Ceux-ci sont partagés sur les sites opérationnels qui définissent pour chacun d'entre eux un plan d'actions permettant d'éviter leur récurrence et en particulier d'éliminer l'exposition aux risques.

GRI 403-2

b. Les maladies professionnelles

La notion de maladie professionnelle est la conséquence d'une maladie contractée par un travailleur exposé de façon habituelle à l'action de certains agents nocifs dans l'exécution de son travail.

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale qui est la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) est définie dans le Décret N° 2013-554 du 5 août 2013

portant établissement de la Liste des Maladies Professionnelles Indemnisables.

Cette liste des Maladies Professionnelles Indemnisables comprend quarante-cinq (45) affections ou groupes d'affections, présentés sous forme de tableaux. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnisables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de la filière oléagineuse :



À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistr e et reconnue par la Caisse Nationale de Pr voyance Sociale (CNPS).

Les salari s   risque de maladies professionnelles, tels que ceux expos s   des produits chimiques dangereux, aux troubles musculosquelettiques, etc., sont identifi s par les inspections des postes de travail et une cartographie des risques li s au poste. Ces risques de maladies professionnelles sont att nu s par des mesures de protection qui sont mises en  uvre pour pr venir, prot ger et am liorer les conditions de travail des salari s.

GRI 403-4

c. Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et de sécurité au travail

La prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs relève essentiellement de l'ordre public légal et réglementaire au niveau national et international.

Nous nous conformons entièrement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail sur la Santé et la Sécurité au Travail ainsi qu'aux lois et règlements nationaux du code du travail en matière de SST. Nous adhérons également aux dispositions prévues par les conventions collectives interprofessionnelles au niveau national qui imposent diverses obligations particulières aux entreprises notamment :

- La mise en place d'un Comité Santé Sécurité au Travail
- La participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité
- Les inspections périodiques
- Etc.

Cependant, nous n'avons pas signé de nouveaux accords avec les représentants du SST en matière de santé et de sécurité au travail au cours de cet exercice de reporting.

GRI 404

d. Formation et développement des compétences

Le développement des compétences par la formation est un axe essentiel pour le Groupe SIFCA car cela permet d'accroître la performance des salariés, de favoriser leur employabilité ainsi que leur avenir professionnel.

L'amélioration de notre performance E&S et l'atteinte de nos objectifs DD suscitent des besoins de formations, axées sur la mise en synergie des métiers et sur des contenus adaptés aux exigences réglementaires nationales et internationales.

La procédure de gestion des formations du Groupe SIFCA permet de répondre à ces besoins et met à la disposition des salariés les formations adéquates, afin de répondre aux attentes des parties prenantes et de maintenir notre niveau de performance opérationnelle.

Cette procédure vise également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de

chaque salarié grâce à un parcours individualisé, composé de formations « métiers » et de sessions dédiées au développement personnel et professionnel.

En 2023, environ 30% des travailleurs ont bénéficié d'au moins une formation. Ce chiffre est sensiblement égale aux années précédentes. En moyenne, chaque collaborateur a reçu plus de 6 heures de formation.

En plus des formations prévues par la RH, les besoins de formation personnelle et individuelle sont recensés chaque année en période d'évaluation professionnelle. Chaque travailleur émet son besoin de formation et par la suite, tenant compte des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, et des lois et règlements en vigueur, les ressources humaines adaptent leurs besoins en formation pour la grande satisfaction et le développement de compétence des travaille

GRI 404-1

Résultat du nombre moyen d'heures de formation par an par employé

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2023	Total 2022	Variation (%)
Nombre total heures de formation	51744	6471	18	58233	44 075	24,31
Nombre de salariés formés	2256	319	56	2631	2 408	8,47
Nombre de salariés femmes formées	179	74	6	259	163	37,06
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	3944	1961	6	5911	2 892	51,07
Effectifs PALMCI	7642	369	1131	9143	7 909	13,5
Nombre d'heures de formation / an / salariés	6,77	17,53	0,02	6,36	5,57	12,42

En 2023, **2 631** salariés ont été formés contre 2 408 salariés en 2022 cela représente **une hausse 9%** des personnes formées. Parmi ces personnes formées, figurent 259 femmes soit une hausse d'environ 59% du nombre des femmes formées par rapport à 2022. Le volume moyen d'heures de formation des

femmes durant l'année 2023 est d'environ 23 heures (contre 18 heures en 2022). Cette hausse du nombre de femmes formées et du volume d'heure moyen de formation des femmes traduit la volonté du groupe à développer les compétences féminines et leur leadership.

GRI 407

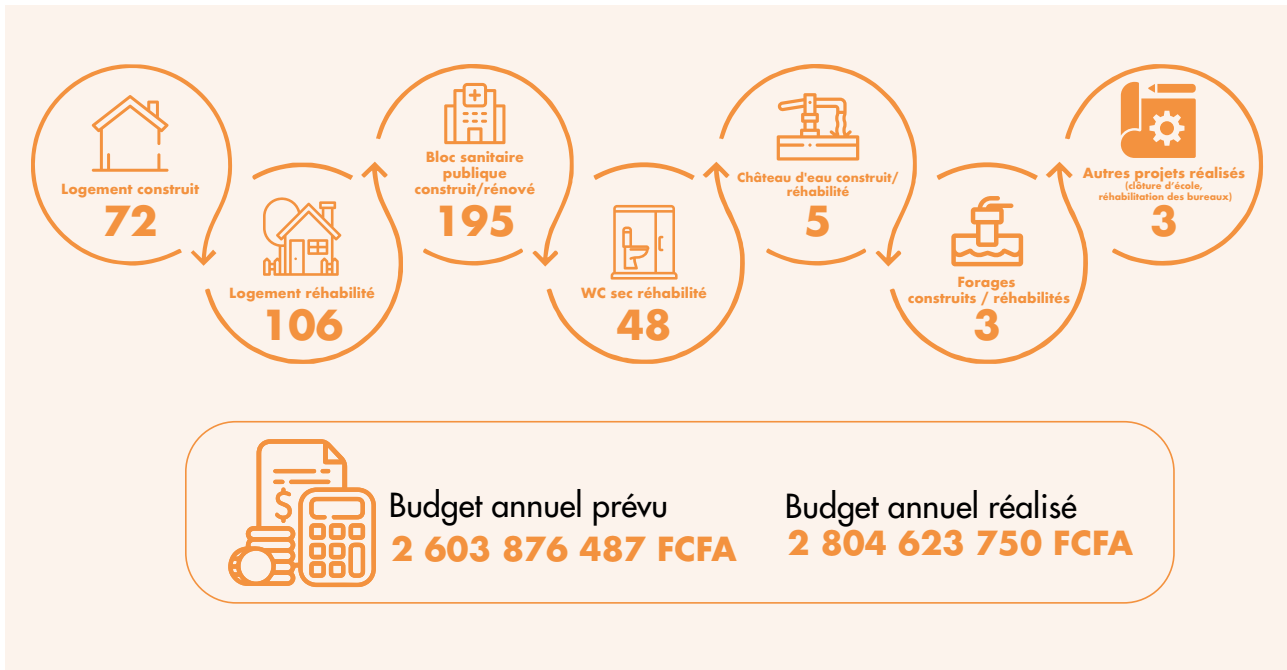
e. Liberté syndicale et négociation collective

Le Groupe SIFCA respecte les réglementations en vigueur dans chaque pays où il intervient ainsi que les principes de liberté d'association et de négociation collective prônés par l'Organisation internationale du travail (OIT). Ainsi, chaque filiale de la filière oléagineuse entretient un dialogue social avec les représentants syndicaux des salariés de son entreprise. Celles-ci favorisent des cadres de rencontre réguliers et la recherche d'accords négociés, améliorant des

conditions de travail des salariés et anticipant toute crise susceptible d'affecter les performances attendues. Au niveau de PALMCI, les rencontres avec les délégués du personnel se font en deux étapes. Dans un premier temps au niveau des UAIs, où les rencontres entre les délégués du personnel et la direction de l'UAI se font chaque mois, puis au niveau du siège où les rencontres se font trimestriellement ou semestriellement.

Instances Syndicales	Nombre de rencontres	Dates
SAPCI	89	Janvier : 07, 25, 26 & 31
UNIH-PALMCI		Février : 01, 04, 07, 09 & 16
SYNAT-PALMCI		Mars : 01, 07, 09, 15, 18 & 30
FS PALMCI		Avril : 11, 13, 20, 22, 26 & 29
SYN-TRA-PAL		Mai : 11, 19, 20, 23 & 26
UNAT-PALMCI		Juin : 11, 19, 20, 23 & 26
		Juillet : 28/07
		Août : 05, 10, 12, 16 & 23
		Septembre : 09, 14, 21, 27 & 30
		Octobre : 09, 12, 18, 19, 24, 27 & 28
	Novembre : 03, 04, 09, 10, 11, 20, 24 & 26	
	Décembre : 09, 14, 29 & 30	
SYNATRAS CIE		Mars, Avril, Octobre et Décembre 2023

2.3. Cadre de vie des salariés



3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE

Des relations positives et mutuellement bénéfiques avec nos communautés locales et environnantes font partie intégrante de l'application de notre stratégie E&S.

Nous travaillons avec elles afin de bâtir des relations saines dans un esprit de partenariat, d'intégrité et de respect, en maintenant un dialogue ouvert à travers un cadre d'échange structuré dénommé Cadre Permanent de Dialogue (CPD).

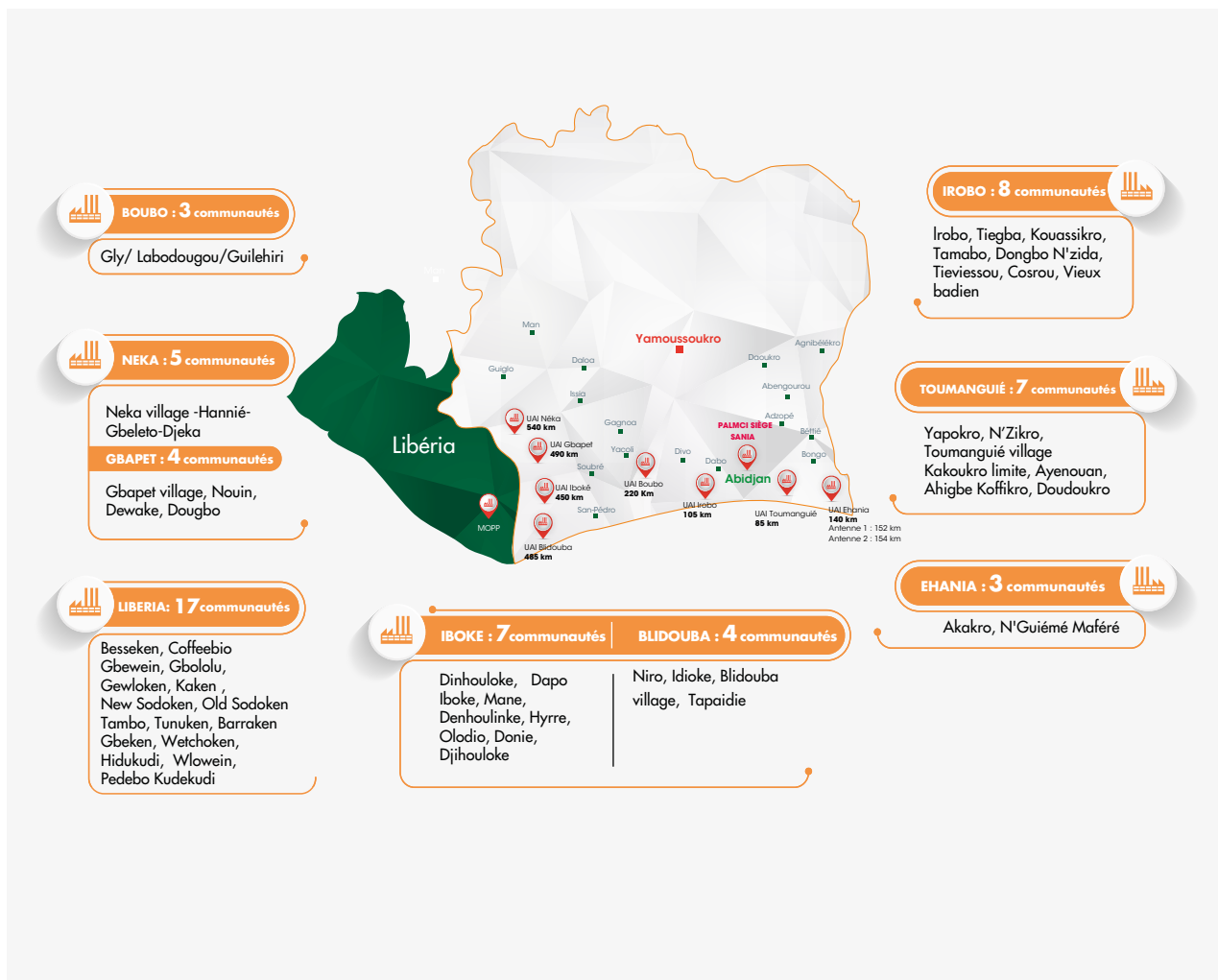
Le bon déroulement des CPD avec nos communautés d'accueil occupent une place prépondérante dans la gestion de nos communautés et la réalisation de nos projets sociaux. Cette importance est

soulignée dans l'ensemble par nos pratiques et notre procédure de gestion communautaire.

Cette procédure transcrit l'ensemble de nos valeurs et nos modes de gestion des communautés.

Au cours de l'année 2023, 17 CPD ont été réalisés sur les 20 prévus, soit de taux de réalisation 85%, sur l'ensemble des communautés concernées.

En plus des CPD, PALMCI a également développé avec l'appui des communautés locales, des comités de vigilance (CV) pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ces sous-comités des CPD sont au nombre de 41.



3.1. Inclusion sociale et développement communautaire

Notre volonté est de tisser des liens positifs et durables avec nos communautés locales, en maintenant un dialogue ouvert, en apprenant davantage sur leurs préoccupations, et en nous efforçant de résoudre les enjeux qui sont soulevés. Nous nous efforçons aussi de générer des retombées à long terme pour nos communautés en embauchant une main-d'œuvre locale et en favorisant l'achat local.

Nous avons développé au fil des années une relation de confiance avec nos communautés locales en développant avec eux des comités de vigilance relative à la lutte contre le travail des enfants

Ainsi, en plus des comités de vigilance fonctionnel l'année dernière, 4 nouveaux comités de vigilance

installé dans nos communautés.

La contribution au développement communautaire s'est poursuivie durant l'année 2023 avec la réalisation de projets communautaire validés lors des CPD.

Ainsi, les communautés parties prenantes de PALMCI ont pu bénéficier des projets convenus lors des CPD.

En 2023, ce sont 15 projets réalisés sur 22 prévus suivants nos 4 axes d'interventions définis dans notre procédure de gestion communautaire :

AXE 1 : Education

Dans le domaine de l'éducation, ce sont 13 salles de classe au total qui ont été construites et équipées, et une garderie d'enfant réalisée afin de faciliter l'accès des enfants de nos communautés à l'éducation

- 3 salles de classe à Déhoulinké (UAI Iboké)
- 4 salles de classe à Blidouba village (UAI Blidouba)
- 3 salles de classe à Néka Village (UAI Néka)
- 3 salles de classe à Akakro (UAI Ehania)
- Construction d'un foyer des jeunes à Gbéleto (UAI Néka)

Axe 2 : Santé & Sport

- Construction d'un pavillon d'hospitalisation pour le centre médico-social de Nzikro (UAI Toumanguié)
- Construction d'un logement infirmier, d'un logement sage-femme et d'un centre de santé à Gbéleto (UAI Néka)
- Construction d'un logement sage-femme à Hannié (UAI Néka)
- Réalisation d'un forage équipé avec château d'eau à Yapokro (UAI Toumanguié)

Axe 3 : Environnement

- Conception d'un arboretum de 2 000 m² à Guilehiri (UAI Boubo) avec des espèces spécifiques afin de renforcer le couvert forestier. Le projet intègre les élèves du village en vue de favoriser un éveil écocitoyen à la jeunesse.
- Installation d'une pépinière sur le site de Ehania dans le cadre du projet de reboisement en agroforesterie.
- Conception de capsules didactiques destinées à la formation des jeunes sur l'agroforesterie

Axe 4 : Autonomisation des femmes

Accompagnement de 3 femmes entrepreneurs dans le secteur agroalimentaire à travers des dons de produits et matériels dans le but de renforcer leurs capacités de productions et faciliter l'accès à plus de 25 femmes productrices à la mise en valeur de leurs produits et services.

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2023	Total 2022	Variation (%)
Nombre de projets	8	10	-	18	13	27,8
Dépenses	336 433 280	70 000 000	-	406 443 280	196 767 000	51,58

En 2023, PALMCI a également contribué à l'éducation de plus de 14 905 élèves du préscolaire et du primaire au sein de ses 54 écoles primaires et 22 écoles préscolaires réparties sur tous ses sites. Les dix (10) centres de santé ont accueilli en 2023 environ 109 745 consultations dont 32 199 soit 29%, réalisées au bénéfice des communautés riveraines. Environ 5 % en plus que l'année 2022.

PALMCI a aussi enregistré 1 525 naissances dont 1 161 provenant des femmes des communautés environnantes dans ses 12 maternités soit 76% des naissances. L'accès à toutes les infrastructures tant éducatives que sanitaires est gratuit pour toutes les communautés. Ci-après les données relatives aux écoles et aux Centres Médico-Sociaux de PALMCI.

Désignation	2023	2022
Nombre d'écoles préscolaires	22	22
Nombre d'écoles primaires	54	54
Nombre d'enseignants	349	348
Nombre d'élèves	14 905	15 391
Nombre de Consultations	109 745	101 159
Nombre d'accouchements	1 525	1 437
Nombre de Centres Médico-Social (CMS)	10	10
Nombre de Médecins	7	7
Nombre d'infirmeries et Personnel soignant	157	141

SANIA cie a participé à hauteur de 70 000 000 FCFA aux projets communautaires de la fondation SIFCA en 2023

Au niveau de la santé :

- Financement pour la construction d'un centre de nutrition destiné aux malades et accompagnants du Centre National Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO).
- Don pour la prise en charge des femmes atteintes du cancer du CNRAO.
- Achat de matériel médical de la maternité du centre de santé CESACO à Ouangolodougou.

Au niveau de l'éducation

- Construction d'une cantine scolaire à Fronan (Katiola)
- Construction d'une cantine scolaire à Popoko (San Pedro)
- Participation à la journée d'excellence à Béoumi
- Equipements du groupement des femmes pour l'approvisionnement la cantine
- Forum International du Leadership Féminin – Prix Fondation SIFCA aux meilleurs projets présentés par des femmes entrepreneurs

Au niveau du social

- Arbres de Noël Communautaires

3.2. Achats matière première et fournisseurs

Pour le bon fonctionnement de ses usines PALMCI s'approvisionne auprès de ses partenaires qui sont les planteurs privés et les intermédiaires d'achats. Afin de sécuriser et garantir cet approvisionnement, PALMCI met en œuvre des stratégies et programmes de fidélisation de ses partenaires tout au long de l'année. Les actions déployées sont entre autres :

La mise à disposition à prix coûtant d'intrants et d'outillages agricoles
La fourniture de plants de qualité
L'assistance et l'encadrement technique
L'appui à la collecte
D'autres services : plan épargne planteur, bonus qualité
La valorisation et célébration des meilleurs partenaires au travers de sa traditionnelle cérémonie dénommée « Les Journées du Planteur PALMCI ». Les « Journées du Planteur PALMCI » ou « AS » de la palme ont pour but de créer un cadre de communion, d'échanges, de reconnaissance et de valorisation des partenaires privés qui œuvrent chaque jour à l'approvisionnement en qualité et en quantité des usines de PALMCI.

A travers ces journées, PALMCI sensibilise également les planteurs privés sur les questions de bonnes pratiques environnementales et sociales (lutte contre le travail des enfants, préservation de la biodiversité, respect des règles de santé et sécurité...).

Cet événement est aussi pour PALMCI une occasion unique de se rapprocher de plus 100 000 planteurs de palmier à huile.

En 2023, c'est la ville de San-Pedro qui a abrité ces festivités les 17 et 18 août sous le thème « Les enjeux de l'agroforesterie pour la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire ».

L'AS de la Palme 2023, M. Jean- Paul KLA primé meilleur planteur de PALMCI est reparti avec un tracteur. De nombreux prix et lots ont été remis en reconnaissance de la bonne collaboration des différents acteurs et de leur contribution à la souveraineté alimentaire.

a. Enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

La filière oléagineuse adhère entièrement aux engagements et exigences mis en évidence dans la politique d'achats responsables du Groupe SIFCA, à savoir :

- Traiter les fournisseurs équitablement ;
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat ;
- Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption ;
- Respecter la politique cadeau et invitation ;
- Raisonner en coût et impact globaux ;
- Mettre en place une démarche d'achats responsables progressive.

b. Responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs de matières premières

PALMCI a développé des relations harmonieuses et s'emploie à mettre en œuvre des stratégies de fidélisation avec ses planteurs privés. Plus de 60% des matières premières transformées proviennent des planteurs privés. Ainsi, nous accompagnons nos planteurs privés à travers :

- Une assistance technique
- Une formation aux bonnes pratiques culturelles,
- Une fourniture de plants de qualité
- Un appui à la collecte des régimes
- D'autres services : plan épargne planteur, bonus qualité...

Nous sensibilisons régulièrement nos planteurs privés sur nos politiques et chartes de durabilité. À cette occasion, les questions relatives aux bonnes pratiques de la récolte des régimes de palme, à l'interdiction du travail des enfants, à la protection de l'environnement et de la biodiversité, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail de leurs travailleurs, sont abordées.

Des encadrants des techniques agricoles rendent régulièrement visite aux planteurs privés afin de leur apporter l'encadrement nécessaire pour obtenir un meilleur rendement à l'hectare de leurs plantations, pour les emmener à limiter l'expansion de leur plantation, mais également pour les amener à appliquer des pratiques durables et responsables dans leur méthode de travail.

GRI 204-1

Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux de matières première

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Nombre de planteurs	5785	5 500	5%
Superficie encadrés (Ha)	172905	165 625	4%
Production en (T)	826 260	817 176	1%
Dépense pour achat de matière première (KFCFA)	79 404 892	84 753 656	-6%



4. ENVIRONNEMENT

Dans ce contexte d'urgence climatique qui prévaut, l'environnement constitue un axe stratégique majeur pour le Groupe SIFCA. La filière oléagineuse l'aborde ainsi avec l'ambition de jouer pleinement son rôle dans la gestion des risques environnementaux liés à notre secteur d'activité.

Ainsi, conscient des responsabilités que nous confèrent notre activité, mais aussi notre capacité à contribuer positivement à la préservation de l'environnement, nous nous sommes engagés, d'ici à l'horizon 2025, à mettre en œuvre des actions visant à réduire significativement les impacts directs de nos activités sur l'environnement à travers nos enjeux suivants :



La prise en compte des enjeux environnementaux au sein du Groupe repose sur l'identification et la maîtrise des risques environnementaux selon les principes de l'analyse de matérialité. Les mesures et procédés de maîtrise des risques environnementaux sont détaillés dans notre charte environnementale.

Au-delà des grands axes de notre stratégie environnementale et du respect de la réglementation, nous sommes engagés dans une démarche de progrès constant. Ainsi, afin d'améliorer le fonctionnement de notre système de management environnemental, nous nous sommes engagés dans une démarche de certification intégrée prenant en compte la norme ISO 14001 v 2015.

4.1. Gestion et traitement de l'eau

a. Gestion de l'eau

La gestion de l'eau revêt une importance cruciale pour la pérennité des activités de PALMCI. Les enjeux matériels de cette gestion comprennent notamment :

- **L'utilisation efficiente des eaux pour notre process,**
- **La gestion des eaux usées issues du processus de production et**
- **La préservation des ressources en eau locales dans un contexte de changement climatique.**

Au sein de la filière oléagineuse, la consommation d'eau est maîtrisée au niveau des usines grâce à l'application de mesures appropriées visant à la réduire au minimum telle que : La surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est effectuée par des laboratoires agréés.

En vue de maîtriser l'impact de ces activités sur la ressource en eau, PALMCI assure également la surveillance des eaux de surface présentes sur son domaine au travers d'analyses régulières.

- **Optimisation des processus**
- **Installation de technologies efficaces**
- **Suivi et contrôle**

GRI 303-1

Prélèvement d'eau par source

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Total 2023	Total 2022	Variation (%)
Eau de forage (m3)	1 764 651	-	1 764 651	3 660 173	-107
Eau de surface (m3)	878 546	-	878 546	1 028 244	-17,03
Eau municipale (m3)	2749	290 667	293 416	259 620	11,51

b. Traitement de l'eau

Le Groupe SIFCA, par le biais de sa charte environnementale, s'engage à respecter les normes de qualité des rejets d'effluents sur tous ses sites de production.

PALMCI continue la mise en place de son projet de traitement par lagunage sur tous ses sites. Déjà opérationnels sur les sites de GBAPET, EHANIA, TOUMANGUIE et IROBO, les travaux pour la mise en service sur les autres sites ont débuté et seront tous achevés dans le courant de l'année 2024.

Suivant les dispositions législatives en vigueur, PALMCI entreprend chaque semestre l'analyse des effluents liquides de ses usines. Ces analyses sont réalisées par le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL).

SANIA Cie dispose d'une station de traitement des rejets d'effluents de l'usine d'une capacité de traitement de 100 m3 d'eau par jour. Les activités de la raffinerie génèrent des effluents à travers son processus de production qui implique les nettoyages en place (NEP) autrement dit Cleaning in place (CIP), les tours de refroidissement et le nettoyage du sol. Tous ces effluents sont collectés et traités dans la station d'épuration sur le site. Une identification des réseaux eaux usées / eaux pluviales et des zones et activités susceptibles de polluer le milieu naturel est mise en place. Des trappes sont installées sur les canalisations donnant sur l'extérieur du site afin de prévenir toute sortie accidentelle de produit ou d'effluent. Nous disposons d'un laboratoire dédié avec un personnel compétent pour le contrôle de la qualité des eaux avant leur rejet. En plus, un laboratoire tiers agréé par le CIAPOL effectue des contre-analyses sur ces effluents de façon semestrielle. Sania s'évertue au respect des niveaux de rejets préconisés par la réglementation.

MOPP ne dispose pas d'usine, cet indicateur n'est donc pas suivi dans cette filiale.

GRI 303-4

Analyse des rejets des effluents

2023						2022				
	Ph	MES (mg/L)	DCO (mg/L)	DBO (mg/L)	DCO / DBO5 =< 4	Ph	MES (mg/L)	DCO (mg/L)	DBO (mg/L)	DCO / DBO5 =< 4
Valeur limite	5,5-9,5	150,00	500	150,00		5,5 - 9,5	150,00	500,00	150	
HC	8,53	212,50	691	375,00	1,84	6,38	3795,00	23500,00	6750	3,48
Ant 1	4,73	4440,00	23100	9500,00	2,43	4,865	4500,00	29900,00	8800	3,40
Ant 2	4,95	6790,00	43000	16700,00	2,57	4,84	6800,00	41400,00	11000	3,76
Toum	8,65	315,00	1270	725,00	1,75	4,905	4200,00	30800,00	10500	2,93
Ir	5,21	3440,00	25030	10450,00	2,40	4,785	5450,00	33250,00	10000	3,33
Bo	5,08	7330,00	58200	23000,00	2,53	5,175	6900,00	43850,00	16800	2,61
Ib	4,78	5455,00	44950	17500,00	2,57	5,12	6700,00	88800,00	25000	3,55
Bli	4,78	7090,00	55750	22000,00	2,53	4,73	10600,00	74100,00	21500	3,45
Ne	3,63	8800,00	76200	30700,00	2,48	8,25	84,00	7750,00	4350	1,78
Gb	7,86	459,00	3200	1700,00	1,88	4,225	10300,00	65100,00	18750	3,47

Conformément à l'arrêté N°01 164 /MINEEF/ CIAPOL/SIIC du 4/11/08, portant réglementation des rejets et émissions des installations et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement, les paramètres mesurés sont non conformes au titre des analyses 2023 pour PALMCI.

Toutefois, comparativement aux valeurs de 2022 tous les sites disposant de bassins de lagunage ont des valeurs attendues pour l'irrigation en plantation, ce qui représente la seconde étape du projet de création des bassins de lagunage.

4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation

Le réchauffement climatique constitue un risque pour nos activités. Minimiser les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités est donc essentiel pour atténuer le changement climatique et ces risques.

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement d'une part et sur la santé humaine d'autre part, le Groupe SIFCA a pris l'engagement d'adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur l'ensemble de ses opérations à travers sa politique de durabilité.

a. Lutte contre le changement climatique

Le défi de lutte contre le changement climatique est vécu comme une source d'opportunités et de projets fédérateurs pour nous. Cela nous permet de poursuivre notre développement sur un modèle de sobriété énergétique et de réduction de nos émissions de GES (scope 1 et 2).

Chaque année, les données clés liées au changement climatique (consommations totales d'énergie, émissions directes et émissions indirectes de CO2) font l'objet de vérification raisonnable dans le cadre des audits externes des données E&S.

Ce suivi régulier de ces données, combiné aux différentes actions significatives que nous avons mises en place, a permis de réduire de nos émissions de CO2 de 20% par rapport à l'année précédente.

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	2023	2022	Variation (%)
Essence pour véhicule	609,27	1226,66	1835,93	1 841	0,27
Diesel pour véhicule	7601,13	66,63	7667,76	8 673	-13,1
Essence pour Générateur	17,14	-	17,14	22	-28,35
Diesel pour Générateur	3498,04	85,16	3583,2	4 148	-15,76
Gaz Naturel Liquéfié	-	972,17	972,17	2017	-107
Gaz Naturel (Butane, oxygène et acétylène)	111,05	310,10	421,15	426	-1,51
Total Emissions Directes	11 836,63	2660,72	14497,35	17 127	-18,13
Total Emissions Indirectes	4357,89	12342,57	16700,46	21 079	-26,2
Total Emissions	16 194,52	15 002,57	31197,09	38 205	-22,46

b. Pollutions atmosphériques

En tant qu'entreprise responsable et soucieuse de l'environnement, nous avons pris l'engagement de réduire nos émissions de gaz atmosphériques. Ainsi, un suivi régulier des émissions importantes telles que les oxydes d'azote (NOx), Le sulfure d'hydrogène (H2S) les oxydes de soufre (SOx),

le dioxyde de carbone (CO2) et matières particulaires (poussière) est fait chaque année par les agences de protection de l'environnement de Côte d'Ivoire.

	T°C	O2 %	CO2 %	CO mg/m3	NO mg/m3	Nox mg/m3	SO2 mg/m3
USINES	5,5-9,5	150,00	500	150,00		5.5 - 9,5	150,00
Huilerie Centre	8,53	212,50	691	375,00	1,84	6,38	3795,00
Ant. 1	4,73	4440,00	23100	9500,00	2,43	4,865	4500,00
Ant. 2	4,95	6790,00	43000	16700,00	2,57	4,84	6800,00
Touman-guié	8,65	315,00	1270	725,00	1,75	4,905	4200,00
Irobo	5,21	3440,00	25030	10450,00	2,40	4,785	5450,00
Boubo	5,08	7330,00	58200	23000,00	2,53	5,175	6900,00
Iboké	4,78	5455,00	44950	17500,00	2,57	5,12	6700,00
Blidouba	4,78	7090,00	55750	22000,00	2,53	4,73	10600,00
Néka	3,63	8800,00	76200	30700,00	2,48	8,25	84,00
Gbapet	7,86	459,00	3200	1700,00	1,88	4,225	10300,00
* VLE				400		400	500

Certaines usines présentent des valeurs limites de rejets non conformes au regard de la réglementation. Toutefois, des mesures sont prises pour l'amélioration de la qualité de ces émissions.

En tant qu'entreprise responsable et soucieuse de l'environnement, nous avons pris l'engagement de réduire nos émissions de gaz atmosphériques. Ainsi, un suivi régulier des émissions importantes telles que les oxydes d'azote (NOx), Le sulfure

d'hydrogène (H2S) les oxydes de soufre (SOx), le dioxyde de carbone (CO2) et matières particulaires (poussière) est fait chaque année par les agences de protection de l'environnement de Côte d'Ivoire.

Résultat d'analyse des rejets atmosphériques : SANIA

Tableau : Résultats d'analyses des rejets de la chaudière à biomasse sur 24 heures du 1er semestre

Installation contrôlée	Valeurs mesurées mg/m3 (Avant lavage)			Valeurs mesurées mg/m3 (après lavage)		
	Nox	CO	SO2	Nox	CO	SO2
Chaudière à biomasse						
Valeurs moyennes mg/m3 sur 24 heures	36,90	976,30	5,20	18,50	754,80	2,70
Valeurs limites (en mg/m3) SDIIC applicable à SANIA	500	50	500	500	50	500

Tableau : Résultats d'analyse des rejets atmosphériques du 1er semestre

Nature Installations	Installations Contrôlées	Combustible	Variation (%)		
			NOx	CO	SO2
Chaudières	Chaudière 20 tonnes/heure	Gaz	65,9	4,5	1
	Chaudière HP	Gaz	39,4	3,6	0
	Chaudière SHCI	DDO	107	2,1	7
Valeurs limites (mg/m3) SDIIC SANIA			500	50	500

Tableau : Résultats d'analyses des rejets de la chaudière à biomasse sur 24 heures du 2ème semestre

Nature Installations	Installations Contrôlées	Combustible	Variation (%)		
			NOx	CO	SO2
Chaudières	Chaudière HP	Gaz	11,4	1,9	0
	Chaudière SHCI	DDO	75,4	4,2	6
Valeurs limites (mg/m3) SDIIC SANIA			500	50	500

Tableau : Résultats d'analyses des rejets atmosphériques du 2ème semestre

Installation contrôlée	Valeurs mesurées mg/m ³ (Avant lavage)			Valeurs mesurées mg/m ³ (après lavage)		
	Nox	CO	SO ₂	Nox	CO	SO ₂
Chaudière à biomasse						
Valeurs moyennes mg/m ³ sur 24 heures	21,70	949,90	7,40	9,60	570,80	4,10
Valeurs limites (en mg/m ³) SDIIC applicable à SANIA	500	50	500	500	50	500

N.B. : Le taux de CO émit au niveau de la chaudière à biomasse est non-conforme par rapport à la limite autorisée (50 mg/m³). Cette limite n'est pas adaptée à notre chaudière et notre combustible.

Des négociations sont en cours avec le CIAPOL pour redéfinir un standard.

	T°C	O ₂ %	CO ₂ %	CO mg/m ³	NO mg/m ³	Nox mg/m ³	SO ₂ mg/m ³
USINES	5,5-9,5	150,00	500	150,00		5.5 - 9,5	150,00
Huilerie Centre	8,53	212,50	691	375,00	1,84	6,38	3795,00
Ant. 1	4,73	4440,00	23100	9500,00	2,43	4,865	4500,00
Ant. 2	4,95	6790,00	43000	16700,00	2,57	4,84	6800,00
Touman-guié	8,65	315,00	1270	725,00	1,75	4,905	4200,00
Irobo	5,21	3440,00	25030	10450,00	2,40	4,785	5450,00
Boubo	5,08	7330,00	58200	23000,00	2,53	5,175	6900,00
Iboké	4,78	5455,00	44950	17500,00	2,57	5,12	6700,00
Blidouba	4,78	7090,00	55750	22000,00	2,53	4,73	10600,00
Néka	3,63	8800,00	76200	30700,00	2,48	8,25	84,00
Gbapet	7,86	459,00	3200	1700,00	1,88	4,225	10300,00
* VLE				400		400	500

c. Produits chimiques

Conformément à l'application de la politique de durabilité du Groupe SIFCA, nous avons décidé de consolider nos acquis en termes de plantation industrielle. Ce qui nous oblige à augmenter le rendement de nos plantations industrielles afin d'accroître notre productivité. Cette augmentation de rendement inclus parallèlement une augmentation de la consommation de fertilisant.

Toutefois, soucieux du respect de nos engagements de durabilité, nous appliquons des techniques agricoles permettant de réduire notre impact négatif sur la biodiversité et limiter systématiquement l'application des produits chimiques dans nos plantations industrielle (PI).

Ainsi, le plan stratégique adopté d'ici à 2025, a pour but de réduire de moitié la quantité de produits chimique importés. Cette réduction de quantité d'importation nous permettra par la même occasion de réduire notre empreinte carbone (scope 3).

Ainsi, chaque année un diagnostic foliaire est réalisé afin de déterminer les quantités d'engrais strictement nécessaires à la plante. Cela permet d'appliquer uniquement la quantité dont la plante à besoin. Cette stratégie nous a permis de réduire de moitié notre consommation d'engrais.

Sur les produits phytosanitaires, nous nous sommes également engagés à réduire progressivement notre consommation. Les résultats de cette année montre une réduction d'environ 10 tonnes la

quantité de glyphosate (herbicide) appliquée dans nos plantations par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, nous mettons en place des dispositifs mécaniques qui vont permettre de compenser cette réduction de consommation de produits chimiques dans nos plantations, tel que l'utilisation du gyrobroyeur. Cette machine permet de faire du rabattage (entretien des interlignes) mécanique et d'assurer une certaine vie du sol. Ce qui permet d'améliorer la qualité de vie du sol, et à long terme de baisser encore plus la quantité de produits chimiques nécessaires pour le sol.

Parallèlement, l'analyse des eaux, dans le périmètre de la plantation industrielle pour apprécier le niveau de pollution et accentuer les contrôles dans l'utilisation des pesticides, est faite.

Les recherches de résidus de pesticides réalisées en 2023 sur l'ensemble de nos sites n'ont montré aucune présence de pesticides utilisés dans nos plantations.

Ces résultats sont le couronnement des efforts consentis par PALMCI pour éviter toute pollution des produits chimiques dans l'eau et les sols.

SANIA Cie ne dispose pas de plantation. De ce fait, la question de consommation de produits chimiques et de son impact sur le sol ne lui est pas applicable. Quant à notre filiale MOPP, cela fait maintenant 2 ans qu'il n'y a pas eu d'application

GRI 303-1

Consommation de produits chimiques (en Tonnes)

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Fertilisants, engrais et amendements du sol	15700,48	18989,65	-17%
Pesticides et produits phytosanitaires	56,47	54,83	3%
Autres produits chimiques consommés	0,00	3,88	-100%
Intrants biologiques utilisés (fumier, compost, ...)	180239,37	nd	

d. Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

Nous sommes confrontés à plusieurs défis dont l'un des plus importants est de produire suffisamment pour répondre aux besoins des consommateurs, tout en évitant d'étendre nos plantations industrielles et en préservant les habitats naturels et la biodiversité qui s'y trouvent.

Nous sommes donc engagés dans la lutte contre la déforestation dans notre chaîne d'approvisionnement à travers notre politique « Zéro Déforestation » qui se matérialise par nos critères de préservation de la biodiversité et par la surveillance satellitaire de notre chaîne d'approvisionnement.

Sur 2023, nos principaux points d'activités pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre la déforestation sont les suivants :

Protection et restauration des zones écologiques de SIFCA :

- + 50 ha de zones dégradées restaurées
- 09 études réalisées sur les hautes valeurs de conservation et les hauts stocks de carbone dans 09 de nos sites
- 05 Park rangers recrutés pour l'amélioration de surveillances des zones écologiques
- 01 étude de suivi écologique sur l'un de nos sites qui a démontré une augmentation de la population des animaux

Surveillance satellitaire de la déforestation en partenariat avec Satelligence

- + 600 alertes de déforestation détectées représentant 2 115 ha de forêts perdues dans les zones de surveillance de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Ghana
- + 100 alertes de déforestation détectées
- 01 carte d'occupation des sols 2020 SIFCA mise à jour pour la Côte d'Ivoire et le Libéria
- 01 rapport élaboré sur les risques de déforestation dans les chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire

Projet Landscape

- 01 essai agronomique de 0,5 ha d'agroforesterie à base de palmier à huile mis en place



CRITERES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ZERO DEFORESTATION

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES PLANTATIONS

Zone à préserver	Dispositions
Cours d'eau (Fleuves et rivières)	<ul style="list-style-type: none"> • 0 à < 5m : Préserver 10m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • 5 à ≤ 20m : Préserver 20m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • > 20m : Préserver 60m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.
Lacs, Etangs et Sources	<ul style="list-style-type: none"> • Pente de la berge ≤ 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 25m. • Pente de la berge > 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 50m.
Pentes	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de déboisement au-delà de 45° de pente, • Pour les pentes < 45°, prévoir des plates-formes et faire un planting en courbe de niveau.
Zones humides RAMSAR	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation intégrale des superficies
Zones de tourbières	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation intégrale
Habitat des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs protégés par l'AEWA	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation intégrale des zones d'habitat et de nidification des espèces d'oiseaux protégés

DISPOSITIONS POUR LES ZONES PLANTEES

- Plantations réalisées jusqu'au bord de cours d'eau (fleuves, rivières)
 - Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères.
- Plantations réalisées dans des zones drainées
 - Laisser une bande enherbée de 5m au moins de chaque côté des drains sans planting pour permettre l'entretien mécanisé des drains à l'aide de pelleteuse.
 - Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères en gardant toujours une piste de 5m de chaque côté des drains sans planting pour un entretien mécanisé.
- Plantations réalisées sur pentes excessives, sommets de collines et de montagnes
 - Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères :
 - Pas de replantation sur les pentes supérieures à 45°
 - Pas de replantation sur les sommets de collines et de montagnes.

DISPOSITIONS POUR LA PREPARATION DES TERRAINS DE CULTURES

Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES ACQUISITIONS

- a) Réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou un constat d'impact environnemental pour tout projet de développement agricole :
 - (1) Constat d'impact environnemental : parcelle inférieure à 1000 ha
 - (2) EIES parcelle supérieure ou égale à 1000 ha
- b) Réaliser systématiquement une étude de Haute Valeur pour la Conservation (HVC).
- c) Réaliser systématiquement une étude à Haute Valeur Carbone (HCS).
- d) Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures.

ENGAGEMENT ZERO DEFORESTATION

- a) Les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) telles que définies par le réseau des ressources HVC («HCV Resource Network») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://hcvnetwork.org>) sont protégées et préservées.
- b) Les zones à Haute Valeur de Carbone (HCS) telles que définies par le groupe de pilotage HCS («HCS Approach Steering Group») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://highcarbonstock.org>) sont protégées et préservées.



Pour répondre aux défis de la préservation de la biodiversité, PALMCI a entrepris un vaste projet d'identification de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et des Hauts Stocks de Carbone (HCS) en fin d'année 2022 sur l'ensemble de ses sites.

Achévé en 2023, cette étude a permis de mettre en exergue 2 025,86 ha de zone HVC dans la concession et 141 524,84 ha hors de la concession mais présent dans un rayon de 5 km autour de la concession. Les tableaux ci-après présentent la répartition de ces zones par sites.

SITES	Superficie des HVC à l'intérieur de la concession (Ha)
EHANIA	273,27
TOUMANGUIE	8,56
MOTOBÉ	492,27
IROBO	104,92
BOUBO	63,64
IBOKE	166,57
BLIDOUBA	404,40
GBAPET	216,84
NEKA	295,39
TOTAL	2 025,86

SITES	Superficie des HVC à l'intérieur de la zone d'intérêt -hors concession PALMCI (Ha)
EHANIA	28 927,52
TOUMANGUIE	11 147,12
MOTOBÉ	28 927,52
IROBO	38 768,90
BOUBO	9 388,51
IBOKE	5 495,76
BLIDOUBA	9 959,21
GBAPET	5 511,69
NEKA	3 398,61
TOTAL	141 524,84

Ce sont 547,14 ha de forêts, d'îlots forestiers et d'espaces protégés qui ont été préservés par PALMCI sur ses UAI.

A l'instar des autres filiales du Groupe SIFCA, PALMCI poursuit son projet de surveillance satellitaire de la déforestation en partenariat avec la structure SATELLIGENCE. Ce projet vise à mettre à disposition les alertes de déforestation et de feu de brousse à travers la plateforme Satelligence.

4.3. Gestion des déchets

La politique environnementale du Groupe SIFCA concernant la gestion des déchets s’aligne sur les principes de l’économie circulaire et la préservation de l’environnement. En effet, le Groupe SIFCA a instauré une procédure de gestion des déchets qui établit une stratégie de recyclage, de valorisation et/ou d’élimination des déchets.

Ainsi, nous avons pris des mesures importantes pour réduire, recycler et valoriser nos déchets tel que :

- Le tri des déchets (organiques et industriels)
- La création d’une unité de transformation de déchets plastiques en pavé sur notre site de Irobo ;
- La réutilisation de 100% de nos déchets végétaux issus du process (rafles, fibres et coques), en plantation et à l’usine, permettant ainsi de donner une deuxième vie à ces sous-produits.
- La collaboration avec des partenaires qualifiés et agréés par le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) afin de traiter, recycler ou éliminer les déchets dangereux ou non, tel que l’exige la réglementation.

Ces mesures vertueuses pour l’environnement nous permettent de réduire la mise en décharge de nos déchets et, par conséquent, de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

La gestion des déchets étant un enjeu pertinent pour nous, nous réfléchissons régulièrement sur ce sujet d’afin apporter des solutions innovantes et durables.

Enjeux gestion des déchets à Sania :
Du fait de son statut d’établissement classée pour la protection de l’environnement, les activités de Sania. Cie sont soumises aux lois et réglementations applicables et aussi aux exigences relatives au développement durable des groupes SIFCA / WILMAR en matière de gestion de l’environnement en générale et de la gestion des déchets en particulier. A cet effet, les enjeux pour la raffinerie d’huile de palme en matière de gestion de gestion des déchets sont d’ordre règlementaires, écologiques, économiques et sociaux.

Sania a procédé à l’identification de ses déchets, l’évaluation de leur impact et la mise en place des mesures pour prévenir et réduire les impacts négatifs sur l’environnement. Ainsi une procédure de gestion des déchets nous permet de faire le tri des déchets en amont. Nous avons des contrats avec des prestataires de collecte agréés pour l’enlèvement et la valorisation des déchets que nous ne pouvons valoriser en interne. Ainsi, la quasi-totalité de nos déchets tels que les emballages vides, les palettes usées, les huiles usées sont valorisées, à l’exception de la terre décolorante usée qui à ce jour est déversée à la décharge publique. Des démarches sont en cours afin de donner une nouvelle vie à cette terre usée. Nous procédons à l’analyse critique régulière à travers des audits de nos prestataires pour s’assurer qu’ils restent les plus pertinents en matière de la valorisation des déchets. Tous en poursuivant la recherche de solutions innovantes de valorisation des déchets.

GRI-306-2

Production des déchets 2023 (T)

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	2023	2022	Variation (%)
Déchets non dangereux générés	1960,80	4505,16	13,1	6479,05	-	
Déchets dangereux générés	142,31	14,10	0,59	156,99	-	
Déchets générés destinés à élimination	70,47	3481,38	0,59	3552,45	-	
Déchets générés non destinés à élimination	2009,78	1037,88	13,1	3060,76	-	

N.B. : La variation ne peut être faite en 2022 et 2023 du fait de la reformulation ...



MÉTHODOLOGIE DE REPORTING



GRI 102-45 | GRI 102-46 | GRI 102-48 | GRI 102-49 | GRI 102-50 | GRI 102-51 | GRI 102-52 | GRI 102-53 | GRI 102-54 | GRI 102-56

Le présent document est le reporting RSE officielle de la filière oléagineuse du Groupe SIFCA. Il contient les réalisations et les performances de la filière oléagineuse en matière de développement durable pour l'année 2022.

Les informations contenues dans ce rapport ont été collectées et vérifiées en interne. Puis, un Organisme Tiers Indépendant (OTI) a réalisé des vérifications sur de nombreuses données quantitatives avant de valider les données contenues dans ce rapport. Les données vérifiées par l'OTI sont présentées à la page ... et l'attestation de conformité et de la sincérité des données contenues dans ce présent reporting se trouve à la page

Ce mode de vérification des données est conforme aux normes de la GRI Sustainability Reporting Standards (GRI). Ce reporting a été rédigé en conformité avec les normes GRI 2016 : option de conformité essentielle.

Ce rapport RSE de la filière oléagineuse qui couvre la période du reporting allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, est le troisième du genre. Le premier rapport RSE de la filière est paru en 2021.

Dans le présent reporting, les données E&S de toutes les filiales de la filière oléagineuse ont été consolidées, contrairement à l'année dernière où les données E&S de PALMCI et de SANIA Cie uniquement étaient consolidées.

La comparabilité des données par rapport aux données antérieures est disponible dans le présent document. Si des modifications ont eu

lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes.

Le cycle de déclaration du reporting RSE est annuel. La prochaine publication sera en 2024 et couvrira les réalisations et la performance RSE de 2023.

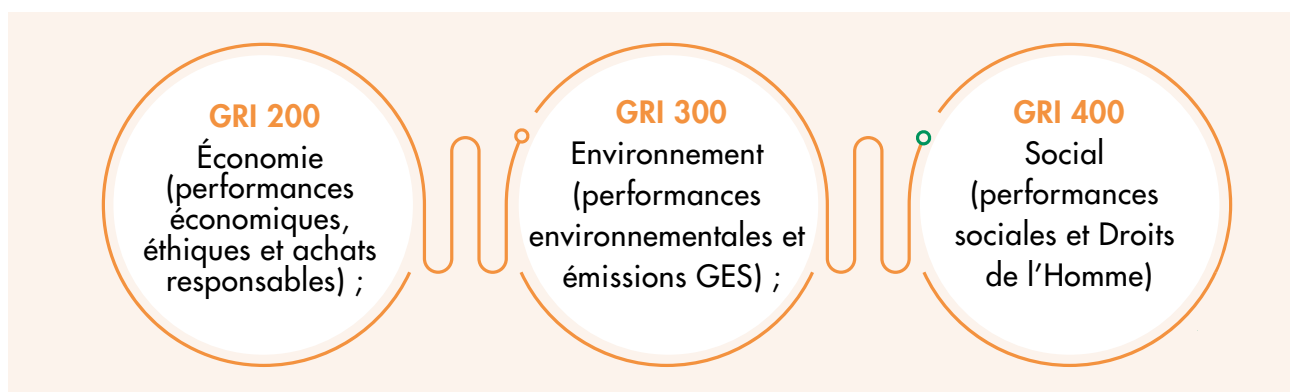
La rédaction du rapport développement durable et la définition de son contenu sont de la responsabilité du Département Développement Durable du Groupe SIFCA. Le contenu du reporting est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes liés aux enjeux RSE par reporting à l'activité de la filière oléagineuse et conformité vis-à-vis des normes GRI, option essentielle.

En termes de collecte des données, celle-ci s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre du reporting au sein d'une smartsheet créée pour le reporting et déployée sur toutes les filiales de la filière.

Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de contributeurs spécifiquement formés sur les grandes thématiques du développement durable. Toutes nos publications de rapport se trouvent sur notre site internet : www.groupe-sifca.com. Nous sommes à votre disposition pour besoin d'information sur notre approche de durabilité. L'adresse électronique suivante est dédiée aux personnes qui souhaitent nous donner leur avis, leurs attentes et leurs préoccupations sur ce rapport : communication@sifca.ci

6.1. A. CHOIX DES INDICATEURS

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le reporting RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif GRI porte sur 3 normes spécifiques :



6.2. B. PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

- **Effectifs permanents :**

Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs payés en fin de période du reporting.

Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site, embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus du reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquelles des heures de travail ont été enregistrées sur le mois

- **Embauches et départs :**

Les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD), les travailleurs temporaires de SANIA Cie étant exclus.

- **Licenciements :**

Il s'agit des fins de contrat de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

- **Les déchets des zones d'habitations :**

Les déchets des logements construits par PALMCI pour ses travailleurs et leurs familles et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

- **La consommation d'électricité :**

N'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

L'indicateur « consommation d'électricité achetée au réseau national » sur le site de SANIA Cie intègre la consommation de SIRDEL, une entité ne faisant pas partie de la filière oléagineuse et distincte de SANIA Cie.

- **Emissions GES :**

Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) : <https://base-empreinte.ademe.fr>,

La conversion des quantités de bouteilles de gaz d'oxygène et d'acétylène en poids est faite avec les coefficients de calcul suivant : 1 bouteille d'oxygène = 10 kg et 1 bouteille d'acétylène = 5 kg.

6.3. C. CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Les données environnementales, sociales et sociétales sont collectées auprès de chaque filiale grâce à des contributeurs qui les remontent au Groupe SIFCA. Les données sont contrôlées et validées par les entités elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

Etape 1 : Au niveau des filiales, chaque responsable en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Les données consolidées

au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition de la Direction Développement Durable du Groupe SIFCA.

Etape 2 : La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par les filiales. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence.





Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989 Abidjan
01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00 Fax
: +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.ci/fr

SIFCA S.A.

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2023

Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

SIFCA
Société anonyme

Boulevard du Havre - Zone Portuaire
Abidjan - Côte d'Ivoire

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2023

ATTEST. RSE 07-06-2024/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du rapport de développement durable de SIFCA relatif au pôle oléagineux, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le rapport pris dans son ensemble.

1 Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2 Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

Le périmètre de données vérifiées couvre 45% des effectifs consolidés, et inclut les activités des Unités Agricoles Industrielles (UAI) de PALMCI situées au Centre et à l'Est de la Côte d'Ivoire, ainsi que l'entité SANIA.

3 Préparation du rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport.

4 Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport.

5 Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un rapport de présentation des politiques de développement durable menées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

6 Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7 Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

8 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA, portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

9 Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes, et se sont déroulés entre février 2023 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 11 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du rapport représentant notamment la Direction de la Qualité et du Développement Durable, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

10 Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. En outre, nous avons mené les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les Informations présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du rapport, au regard de notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable, effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieure aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le Vérificateur indépendant,

Abidjan, le 26 juin 2024

Forvis Mazars



Elms D'OLIVEIRA

Associé

Annexe

Liste des sites audités sur le pôle oléagineux :

- PALMCI Siège
- Unité Agricole Intégrée de Boubo
- Unité Agricole Intégrée de Toumanguié
- Unité Agricole Intégrée d'Ehania
- SANIA Cie

Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2024

Liste des indicateurs audités
Nombre d'effectif présents, réparti par sexe
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation
Heures travaillées
Accidents du travail, jours d'arrêt associés
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau
Emissions de CO2
Nombre de planteurs villageois
Consommation d'engrais en plantation industrielle
Déchets générés
Consommation d'eau, auditée à Blanc



PALMCI

Boulevard de Vridi, Zone portuaire
18 B.P 3321 Abidjan 18
Tél.: + 225 27 21 21 09 00
Fax: + 225 27 21 21 09 30



**MARYLAND
OIL PALM**

Pleebo Gedetarbo, Maryland (Libéria)
Tél.: + +231 651 33 61
Fax: + 231 699 11 57

Sania *cie*

Zone industrielle de Vridi, Rue du Textile
01 B.P 2949 Abidjan 01
Tél.: + 225 27 21 75 77 57
Fax: + 225 27 21 27 28 13

FILIALE DE

